



Photographie retouchée

CONDITIONS & TARIFS

**DES OPÉRATIONS ET SERVICES BANCAIRES
CORPORATE AND BUSINESS BANKING FRANCE**

Au 1^{er} avril 2026

Entreprises | Économie sociale & institutionnels | Logement social & économie mixte
Collectivités & institutionnels locaux | Immobilier professionnel

CAISSE D'ÉPARGNE
HAUTS DE FRANCE



Entreprise

Certifiée

Une Banque **100% régionale** ANCRÉE SUR SON TERRITOIRE



Vos centres d'affaires Corporate & Business Banking en France

LILLE

612 Rue de la Chaude Rivière
CS 80008

59031 Lille Cedex

FLANDRE LITTORAL

39, place de la République
59140 Dunkerque

ARTOIS

11 Bis rue Willy Brandt
62000 ARRAS

AMIENS

BAIE DE SOMME

8, rue Vadé
80064 Amiens Cedex 9

HAINAUT

9001, avenue Georges Pompidou
59306 Valenciennes

BEAUVAISIS

Les Hauts de Beauvais
8, avenue du Beauvaisis
PAE du Haut-Villé - 1^{er} étage
60000 Beauvais

COMPIÈGNE

VALOIS

Immeuble Technopolis
14, rue du Fonds Pernant
60200 Compiègne

AISNE ET CHAMPAGNE

ZAC du Bois de la Chocque
8, rue Théodore Monod
02100 Saint-Quentin

CENTRE D'AFFAIRES SANTÉ

612 Rue de la Chaude Rivière
CS 80008 59031 Lille Cedex

DIRECTION IMMOBILIER ET LOGEMENT SOCIAL

612 Rue de la Chaude Rivière
CS 80008 59031 Lille Cedex

CENTRE D'AFFAIRES SPONSORS FINANCIERS

612 Rue de la Chaude Rivière
CS 80008 59031 Lille Cedex

ÉDITO




Chers Clients,

Vous trouverez dans cette brochure les conditions et tarifs des opérations et services bancaires appliqués aux entreprises, aux organismes de l'économie sociale, aux institutionnels locaux, aux collectivités, au logement social, à l'économie mixte, au secteur public, ainsi qu'aux professionnels de l'immobilier à compter du 1^{er} avril 2026.

Les prix sont exprimés hors taxe.

La majorité des commissions de cette brochure est exonérée de TVA. Cependant, conformément aux règles applicables aux établissements bancaires en matière de TVA, certaines opérations restent taxables de plein droit.

TVA Lorsque ce sigle est affiché, la prestation est soumise à la TVA. Dans ce cas, au montant des frais, commissions et taux exprimés en hors taxes, s'ajoute, lorsqu'elle est due, la TVA au taux en vigueur de 20 % (taux en vigueur au 1^{er} avril 2026).

Pour les termes qui font l'objet de cet icône  il s'agit d'un tarif réglementé, conformément à la loi. Vous pouvez retrouver ces informations sur notre site : www.caisse-epargne.fr/hauts-de-france* dans la rubrique « tarifs et informations réglementaires ».

Nos Chargés d'Affaires se tiennent à votre disposition pour toute information complémentaire.

En vous remerciant de votre confiance et de votre fidélité.

AUDREY FRANC

Membre du Directoire

En charge du Pôle Corporate & Business Banking

Nota : les conditions ne sont pas limitatives et peuvent être modifiées en fonction de l'évolution de la réglementation et des conditions de marché.

*Coût de connexion selon votre fournisseur d'accès.

- 
- **Entreprises**
 - **Immobilier Professionnel**
 - **Secteur public**
 - **Économie sociale et institutionnels**
 - **Logement social et économie mixte**

SOMMAIRE

BANQUE AU QUOTIDIEN



1 COMPTE COURANT ET SERVICES ASSOCIÉS	6
Tenue de compte courant	6
Offres groupées de services	8
Services bancaires de base	10
Banque à distance et échanges de données informatisées	11
Sécurisation des opérations en ligne	15
Les offres en arrêt de commercialisation	16

2 GESTION DE TRÉSORERIE	16
--------------------------------------	----

3 TÉLÉCOLLECTE DE CHÈQUES	17
--	----

4 OPÉRATIONS DE PAIEMENT ET D'ENCAISSEMENT (virements, prélèvements)	17
Opérations de paiement	19
Opérations d'encaissement	23

5 DATE DE VALEUR (jours ouvrés)	24
--	----

6 INSTRUMENTS DE PAIEMENTS (Chèques, cartes)	25
---	----

7 SOLUTIONS D'ENCAISSEMENT	27
---	----

LES FINANCEMENTS



1 CYCLE D'EXPLOITATION	30
-------------------------------------	----

2 ENGAGEMENTS PAR SIGNATURE	32
--	----

3 FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS	32
--	----

4 FINANCEMENT DES PROFESSIONNELS DE L'IMMOBILIER	33
---	----

5 AUTRES SERVICES LIÉS AU CRÉDIT	34
---	----

6 FINANCEMENT LOCATIF	34
------------------------------------	----

7 GARANTIES SUR PRÊTS	35
------------------------------------	----

8 COUVERTURE DE TAUX	35
-----------------------------------	----

LES PLACEMENTS



1 ÉPARGNE BANCAIRE	36
---------------------------------	----

2 PLACEMENTS FINANCIERS	37
--------------------------------------	----

INGÉNIERIE SOCIALE ET ASSURANCES



1 INGÉNIERIE SOCIALE	42
-----------------------------------	----

2 TITRES DE SERVICES	42
-----------------------------------	----

3 INDÉMNITÉS DE FIN DE CARRIÈRE/ INDÉMNITÉS DE LICENCIEMENT	43
--	----

4 PROTECTION HOMME CLÉ	43
-------------------------------------	----

5 ASSURANCE RESPONSABILITÉ
DU DIRIGEANT 43

6 ASSURANCES POUR LA PROTECTION DE
L'ACTIVITÉ DES ACTEURS ÉCONOMIQUES
PUBLICS ET PRIVÉS 43

**INGÉNIERIE
FINANCIÈRE** 44



**INGÉNIERIE
IMMOBILIÈRE** 44



**BANQUIER
DU DIRIGEANT** 44

LE COMMERCE INTERNATIONAL



1 TENUE DE COMPTE 45

2 À DESTINATION
DE L'ÉTRANGER - IMPORT 45

3 EN PROVENANCE
DE L'ÉTRANGER - EXPORT 47

4 OPÉRATIONS DE CHANGE 47

5 AVANCES
EN DEVICES 48

6 GARANTIES
INTERNATIONALES 48

7 OFFRE COFACE 49

8 OFFRE PRAMEX
INTERNATIONAL 49

9 OFFRE GLOBALIANS 49

10 FRAIS ANNEXES 49

**AUTRES PRESTATIONS
ET SERVICES**



1 FRAIS DE RECHERCHE 50

2 LOCATION
DE COFFRE-FORT 50

3 OFFRE MAILINBLACK, SOLUTIONS DE
CYBER SECURITE ET DE CYBERCOACHING 50

4 SERVICE GESTION DE FACTURES 50

5 GREEN 50

**IRRÉGULARITÉS ET INCIDENTS
DE FONCTIONNEMENT**



1 INCIDENTS
DE FONCTIONNEMENT 51

2 OPPOSITIONS 52



LEXIQUE 53

**EXPRIMER UNE RÉCLAMATION,
RÉSOLVRE UN LITIGE**



EXPRIMER UNE RÉCLAMATION 56

PROCÉDURE DE MÉDIATION 57

BANQUE AU QUOTIDIEN



1 COMPTE COURANT ET SERVICES ASSOCIÉS

TENUE DE COMPTE

> TENUE DE COMPTE COURANT (HORS OFFRES GROUPÉES DE SERVICES)

- Frais d'ouverture de compte courant..... **GRATUIT**
- Frais de tenue de compte en euros **97,00 €/trimestre**
- Frais de tenue et de gestion de compte inactif⁽¹⁾ **30,00 €/an**
- Compte inactif au sens de l'article L.312-19 du code monétaire et financier
- Commission de mouvement sur les mouvements débiteurs..... **0,20%/trimestre**
 - Minimum de perception..... **38,00 €/trimestre**
- Marchands de biens : Compte centralisateur d'opération (sans instrument de paiement) :
 - Frais de tenue de compte **GRATUIT**
 - Commission de mouvement **GRATUIT**
- Marché immobilier professionnel hors marchands de biens : Compte centralisateur d'opération (sans instrument de paiement)
 - Frais de tenue de compte **97,00 €/trimestre**
 - Commission de mouvement **GRATUIT**
- Service Digital Box..... **GRATUIT⁽²⁾**
 - Service mettant à disposition vos documents relatifs à vos produits bancaires au format numérique, dont vos relevés de compte, de manière sécurisée dans l'espace de banque à distance.
- Frais de clôture de compte courant..... **GRATUIT**
- Commission de fusion de comptes **8,50 €/trimestre par compte et par arrêté**

> PRESTATIONS

RELEVÉS DE COMPTE SELON PÉRIODICITÉ (frais par trimestre)	FORMAT PAPIER	FORMAT ÉLECTRONIQUE
■ Relevés mensuels	GRATUIT	GRATUIT
■ Relevés bi-mensuels	15,00 €/trimestre	
■ Relevés décadaires	20,00 €/trimestre	
■ Relevés hebdomadaires	25,00 €/trimestre	
■ Relevés journaliers	70,00 €/trimestre	
■ Relevé supplémentaire	5,00 €/relevé	
■ Demande d'édition de relevé en centre d'affaires ou à l'Assistance Commerciale	10,10 €/relevé	

1. Dans la limite du solde créditeur du compte. Le montant des frais et commissions de toute nature prélevés annuellement sur un compte courant inactif est plafonné par arrêté ministériel.

2. Hors coût du fournisseur d'accès Internet.

AUTRES PRESTATIONS

- Tableau d'échelle de valeurs **25,00 €/acte**
(détail des mouvements journaliers sur le compte avec calcul des intérêts)
- Délivrance d'attestations diverses **TVA 25,00 €/attestation**
- Convention séquestre **1% du capital séquestré minimum 165,00 €**
- Récapitulatif annuel de frais **GRATUIT**
- Lettres-chèques **Nous consulter**
- Edition d'un relevé de coordonnées bancaires (BIC/IBAN) **GRATUIT**
- Information annuelle aux commissaires aux comptes **TVA 177,00 €**

> FRAIS D'ACTUALISATION DE DOSSIER

BON À SAVOIR

Frais d'actualisation du dossier administratif, juridique et comptable : commission annuelle rémunérant l'actualisation du dossier client. Elle rémunère l'actualisation administrative et informatique de votre dossier.

- Frais d'actualisation du dossier administratif, juridique et comptable (tarification annuelle) :
 - **Professionnels :**
 - Avec ou sans financement **115,00 €**
 - **Associations gestionnaires :**
 - Budget < 300 K€ **58,00 € par groupe d'associations**
 - Budget ≥ 300 K€ sans financement **111,00 € par groupe d'associations**
 - Budget ≥ 300 K€ avec financement court terme **Par association 0,12 % du montant total de crédit court terme autorisé minimum 331,00 €**
 - Budget ≥ 300 K€ sans financement court terme et avec financement moyen long terme :
 - Budget de 300 K€ à 1,5 M€ **115,00 € par groupe d'associations**
 - Budget de 1,5 M€ à 15 M€ **280,00 € par groupe d'associations**
 - Budget ≥ 15 M€ **560,00 € par groupe d'associations**
 - **Entreprises :**
 - Sans financement **115,00 € par groupe d'entreprises**
 - Avec financement court terme (avec ou sans financement moyen long terme) **Par entreprise 0,12 % du montant total de crédit court terme autorisé minimum 571,00 €**
 - Sans financement court terme et avec financement moyen long terme :
 - CA < 1,5 M€ **200,00 € par groupe d'entreprises**
 - CA de 1,5 M€ à 15 M€ **285,00 € par groupe d'entreprises**
 - CA ≥ 15 M€ **571,00 € par groupe d'entreprises**
 - **Immobilier professionnel :**
 - Sans financement **115,00 € par groupe d'entreprises**
 - Sans financement court terme et avec financement moyen long terme **231,00 € par groupe d'entreprises**

DÉFINITION :

➤ OFFRE GROUPEE DE SERVICES

Votre offre groupée de services (ou forfait) vous permet d'accéder aux services essentiels pour la gestion quotidienne de votre compte courant professionnel. En fonction de l'offre groupée de services, d'autres prestations peuvent compléter ces services essentiels et bénéficier également d'avantages tarifaires. Pour connaître ces conditions vous pouvez contacter votre chargé d'affaires.

➤ ASSOCIATIONS GESTIONNAIRES

OPTIM⁽¹⁾	
Services inclus dans l'offre :	
Frais de tenue de compte	
Relevés de compte décennaires ou mensuels papiers ou numériques	
Chéquier	
Abonnement au service CE net Remises et CE net Comptes ⁽²⁾	
Signature électronique par SOL PRO CAP (un lecteur CAP et une carte Sécur@ccès inclus)	
Abonnement au service de dépôt SécurExpress coupe-file	
Cotisation à l'offre groupée de services :	
Avec Carte Business à débit différé	43,50 €/mois
Avec Carte Business à débit immédiat	48,50 €/mois
Avec Carte Gold Business à débit différé	50,50 €/mois
Avec Carte Gold Business à débit immédiat	54,50 €/mois
Avec Carte Platinum	62,50 €/mois
Sans carte de paiement	41,50 €/mois

1. Sous réserve d'acceptation.

2. Coût de connexion selon votre fournisseur d'accès.

OPTIM PULCEO⁽¹⁾	
Services inclus dans l'offre :	
Frais tenue compte	
Relevés compte décennaires ou mensuels papiers ou numériques	
Chéquier	
Abonnement CE net EDI (protocole EBICS)	
Abonnement PulCEo.fr ⁽²⁾ incluant 2 banques + gestion du risque commercial + PulCEo mobile pour un appairage	
Cotisation à l'offre groupée de services :	
Avec Carte business à débit différé	TVA 54,50 €/mois⁽³⁾
Avec Carte business à débit immédiat	TVA 59,50 €/mois⁽³⁾
Avec Carte gold business à débit différé	TVA 61,50 €/mois⁽³⁾
Avec Carte gold business à débit immédiat	TVA 65,50 €/mois⁽³⁾
Avec Carte Platinum	TVA 73,50 €/mois⁽³⁾
Sans carte de paiement	TVA 52,50 €/mois⁽³⁾

Ce forfait nécessite la mise en place d'un certificat électronique (page 15). Les frais de mise en service à distance ou de mise en place sur site sont en sus (page 13).

➤ PROFESSIONNELS DE L'IMMOBILIER

OPTIM⁽¹⁾ voir page 8	
FORFAIT SYNDICAT DE COPROPRIÉTÉ⁽¹⁾	
Services inclus dans l'offre :	
Frais de tenue de compte	
Chéquier	
Relevés de compte mensuels papiers ou numériques	
Abonnement au service de banque à distance CE net Comptes ⁽²⁾	
Commission annuelle d'actualisation juridique et administrative de votre dossier client	
Découvert ⁽⁴⁾	
Commission de mouvement	
Commission d'immobilisation	
Commission du plus fort découvert	
Commission de dépassement	
Cotisation à l'offre groupée de services :	6,20 €/mois

1. Sous réserve d'acceptation.

2. Coût de connexion selon votre fournisseur d'accès.

3. Certains services inclus dans le forfait peuvent être soumis à TVA.

4. Sous réserve d'acceptation de Caisse d'Épargne. Autorisation de découvert utilisable pendant une ou plusieurs périodes n'excédant pas 30 jours consécutifs.

> SCI PRO

FORFAIT SCI PRO⁽¹⁾	
Services inclus dans l'offre :	
Frais de tenue de compte	
Relevés de compte mensuels ou décadaires	
Chéquier	
Abonnement au service CE net Comptes ⁽²⁾	
Assurance SécurExpress	
Cotisation à l'offre groupée de services :	11,20 €/mois

SERVICES BANCAIRES DE BASE

> SERVICES BANCAIRES DE BASE

GRATUIT 

Services bancaires définis à l'article D. 312-5-1 du code monétaire et financier, offerts dans le cadre du droit au compte. Conditions d'accès définies dans le cadre de l'article L. 312-1 du code monétaire et financier.

Offre comprenant :

- L'ouverture, la tenue et la clôture du compte
- Un changement d'adresse par an
- La délivrance à la demande de relevés d'identité bancaire
- La domiciliation de virements bancaires
- La fourniture mensuelle d'un relevé des opérations effectuées sur le compte
- La réalisation des opérations de caisse
- L'encaissement de chèques et de virements bancaires
- Les dépôts et les retraits d'espèces aux guichets ou aux distributeurs automatiques de l'organisme teneur de compte
- Les paiements par prélèvements SEPA, titre interbancaire de paiement SEPA ou par virement bancaire SEPA⁽²⁾, ce dernier pouvant être réalisé aux guichets ou à distance
- Des moyens de consultation à distance du solde du compte
- Une carte de paiement permettant notamment le paiement d'opération sur internet et le retrait d'espèces dans l'Union Européenne dont chaque utilisation est autorisée par l'établissement de crédit qui l'a émise
- Deux formules de chèques de banque par mois ou moyens de paiement équivalents offrant les mêmes services

1. Sous réserve d'acceptation.

2. Coût de connexion selon votre fournisseur d'accès.



BON À SAVOIR

Solution moderne, sécurisée et facile d'utilisation, l'offre de banque à distance Caisse d'Épargne permet de consulter et gérer les opérations bancaires simples au quotidien.

- Vous accédez aux principales informations relatives à vos comptes et aux produits et services détenus,
- Vous réalisez en quelques clics vos opérations bancaires,
- Vous habilitiez certains de vos collaborateurs à l'utilisation de l'espace et définissez pour chacun d'eux, les droits d'utilisation dont ils disposent,
- Vous bénéficiez de moyens d'authentification renforcés pour réaliser certaines opérations.

L'espace de banque à distance est accessible depuis le portail www.caisse-epargne.fr⁽¹⁾ et depuis l'application mobile et disponible 7 jours sur 7 et 24 h sur 24.

> CE NET COMPTES⁽¹⁾

- Frais de mise en place de l'abonnement **GRATUIT**
- Abonnement au service de banque à distance..... **13,90 €/mois**
- Option bourse **GRATUIT**
- Rattachement de compte dans l'abonnement à partir du 4^{ème} compte ou livret⁽²⁾ **0,50 €/mois**
- Frais d'intervention sur l'abonnement⁽²⁾ : ajout, modification, suppression de compte bénéficiaire ou d'habilitation
 - via une connexion internet authentifiée⁽¹⁾ sur CE net Comptes..... **GRATUIT**
 - demandé en centre d'affaires ou à l'assistance commerciale **TVA 25,00 €/opération**

> DIRECT ECUREUIL SECTEUR PUBLIC⁽¹⁾

- Abonnement au service de banque à distance..... **GRATUIT**

> CE NET SECTEUR PUBLIC⁽¹⁾

- Abonnement au service de banque à distance **GRATUIT**

> WEBPROTEXION⁽¹⁾

Service de Banque à Distance permettant au représentant légal, souscripteur et titulaire, de piloter les comptes de la personne placée sous protection juridique et d'accéder à des informations générales via Internet, 24h sur 24 et 7 jours sur 7. L'accès s'effectue depuis le portail www.caisse-epargne.fr⁽¹⁾

- Abonnement au service de banque à distance **GRATUIT**
- Ajout de RIB via internet par le client **GRATUIT**
- Demande d'ajout de RIB auprès du Service Clients personnes protégées **22,95 €/opération**
- Lecteur de carte à puce (conditions d'accès protégées) **TVA 16,33 €**
- Souscription de carte Sécur@ccès **10,20 €/carte/an**
- Réédition de code de carte Sécur@ccès **8,00 €/opération**

1. Coût de connexion selon votre fournisseur d'accès.

2. Nécessité d'un mandat accordé à l'abonné.

➤ CE NET REMISES⁽¹⁾⁽²⁾

Solution d'envoi de fichiers de virements, prélèvements, TIP SEPA, effets de commerce et de téléchargement de relevés par internet. CE net Remises inclut la banque à distance (CE net Comptes), le service Bourse ainsi qu'une assistance téléphonique dédiée.

■ Frais de mise en place du service	TVA 50,00 €
■ Abonnement au service	39,50 €/mois
■ Rattachement de compte dans l'abonnement à partir du 4 ^{ème} compte ou livret ⁽²⁾	0,50 €/mois
■ Mise à disposition des relevés de compte	22,00 €/mois
■ Relevé d'opérations de virements et prélèvements SEPA écartées en comptabilité brute (camt 054)	GRATUIT
■ Mise à disposition des relevés d'épargne camt053 et CFONB120 ⁽³⁾	Nous consulter
■ Mise à disposition des relevés intraday (format camt052 ou MT942)	5,00 €/mois/compte
■ Mise à disposition des relevés de frais (format camt086)	5,00 €/mois/compte
■ Option relevés d'opérations (prélèvements impayés, rejets de LCR...)	0,10 €/relevé/compte/mois
■ Option Service TLMC (Télécollecte des images chèques)	Nous consulter
■ Option suivi SWIFT GPI	TVA 5,00 €/mois
■ Frais d'intervention sur l'abonnement ⁽²⁾ : ajout, modification ou suppression de compte bénéficiaire ou d'habilitation	
- via une connexion internet authentifiée ⁽¹⁾ sur CE net Remises	GRATUIT
- demandé en centre d'affaires ou à l'assistance commerciale	TVA 25,00 €/opération

➤ CE NET EDI (ÉCHANGES DE DONNÉES INFORMATISÉES AVEC LA BANQUE)⁽¹⁾⁽²⁾



BON À SAVOIR

Souscription à la carte de services de gestion de compte et d'échanges de données informatisées.

A l'aide d'un logiciel de gestion installé sur votre ordinateur, vous pouvez par une connexion EBICS ou SWIFT mise en place par Caisse d'Épargne, télétransmettre vos fichiers de virements, de prélèvements, de LCR. Avec CE net EDI, vous bénéficiez d'une assistance téléphonique dédiée.

■ Frais de mise en place du service	TVA 50,00 €
■ Abonnement EBICS avec signature électronique jointe	TVA 51,00 €/mois
■ Option Canal EBICS T	TVA 5,00 €/mois
■ Mise à disposition de relevé de compte	GRATUIT
■ Relevé d'opérations de virements et prélèvements SEPA écartées en comptabilité brute (camt 054)	GRATUIT
■ Mise à disposition des relevés d'épargne camt053 et CFONB120 ⁽³⁾	Nous consulter
■ Mise à disposition des relevés intraday (format camt052 ou MT942)	Nous consulter
■ Mise à disposition des relevés de frais (format camt086)	5,00 €/mois/compte
■ Option relevés d'opérations (prélèvements impayés, rejets de LCR...)	0,10 €/relevé/compte/mois
■ Option service e-saisie (service permettant de faire de la saisie de virement ou de prélèvement manuel)	5,00 €/mois
■ Option service TLMC (Télécollecte des images chèques)	Nous consulter
■ Option suivi SWIFT GPI	TVA 5,00 €/mois
■ Frais d'intervention sur l'abonnement ⁽²⁾ : ajout, modification, suppression de compte bénéficiaire ou d'habilitation	
- via une connexion internet authentifiée ⁽¹⁾ sur CE net EDI	GRATUIT
- demandé en centre d'affaires ou à l'assistance commerciale	TVA 25,00 €/opération

1. Coût de connexion selon votre fournisseur d'accès.

2. Nécessité d'un mandat accordé à l'abonné.

3. Sous réserve de commercialisation

➤ AUTRES PROTOCOLES D'ACCÈS PE SIT, SWIFTNET, SWIFTNET FILEACT OU FIN (MT940 ET 101)

- Frais de mise en place **TVA Nous consulter**
- Abonnement **TVA Nous consulter**
- Rattachement de compte dans l'abonnement à partir du 4^{ème} compte ou livre⁽¹⁾ **0,50 €/mois**
- Option relevés de comptes au format SWIFT **Nous consulter**
- Option relevés d'opérations (prélèvements impayés, rejets de LCR. . .) **0,10 €/relevé/compte/mois**
- Mise à disposition des relevés intraday (format camt052 ou MT942) **5,00 €/mois/compte**
- Relevé d'opérations de virements et prélèvements SEPA écartées en comptabilité brute (camt 054) **GRATUIT**
- Mise à disposition des relevés d'épargne camt053 et CFONB120⁽²⁾ **Nous consulter**
- Mise à disposition des relevés de frais (format camt086) **5,00 €/mois/compte**
- Option service e-saisie
(service permettant de faire de la saisie de virement ou de prélèvement manuel) **5,00 €/mois**
- Option service TLMC (Télécollecte des images chèques) **Nous consulter**
- Option suivi SWIFT GPI **TVA 5,00 €/mois**
- Frais d'intervention sur l'abonnement⁽¹⁾ : ajout, modification, suppression de compte bénéficiaire ou d'habilitation
 - via une connexion internet authentifiée⁽³⁾ sur CE net EDI **GRATUIT**
 - demandé en centre d'affaires ou à l'assistance commerciale **TVA 25,00 €/opération**

➤ PULCEO⁽³⁾

BON À SAVOIR

PulCEo est une gamme de solutions multi-bancaires en ligne pour la consultation de comptes ainsi que la gestion de trésorerie et d'opérations bancaires. L'offre PulCEo.fr⁽³⁾ implique un abonnement CE net EDI (EBICS).

- Installation : frais de mise en service à distance **TVA 200,00 €**
- Installation : frais de mise en place sur site **TVA 500,00 €**
- Abonnement PulCEo.fr⁽³⁾ incluant deux banques + gestion du risque commercial
+ PulCEo mobile pour un appairage **TVA 40,00 €/mois**
- Service de signature électronique des mandats de prélèvement SEPA :
 - Abonnement au service **TVA 10,00 €/mois**
 - Frais de traitement par demande de signature électronique de mandat **TVA 0,70 €/signature**
- Option rapprochement automatique des écritures prévisionnelles **TVA 15,00 €/mois**
- Option proposition d'équilibrage des soldes des comptes **TVA 30,00 €/mois**
- Gestion du risque commercial **TVA 10,00 €/mois**
- Service Facture électronique **TVA Nous consulter**

Options supplémentaires :

- Option par banque supplémentaire **TVA 10,00 €/mois**
- Option comptes supplémentaires (au-delà de 20 comptes) **TVA 10,00 €/mois**
- Option historique supplémentaire
(offre de base 13 mois, limité à 23 mois supplémentaires) **TVA 10,00 €/mois**
- PulCEo Mobile au-delà d'un appairage avec consultation et validation **TVA 10,00 €/mois**
- Option PulCEo connect abonnement **TVA 5,00 €/mois**

1. Nécessité d'un mandat accordé à l'abonné.

2. Sous réserve de commercialisation.

3. Coût de connexion selon votre fournisseur d'accès internet.

> PULCEO CONNECT⁽¹⁾

BON À SAVOIR

PulCEo Connect permet l'agrégation de comptes et la gestion de trésorerie multi-comptes, à travers le service d'initiation de virements. Pulceo Connect est un service accessible par internet. Il fonctionne sans EDI et donc sans abonnement EBICS.

- Abonnement **TVA 9,00 €/mois**
- Option Service Facture électronique **TVA Nous consulter**

> JE DECLARE.COM⁽²⁾⁽³⁾

Solution d'échange de données par télétransmission permettant la télécollecte de liasses fiscales et la télétransmission de relevés de compte avec les Experts comptables adhérents.

- Frais d'adhésion au service **TVA Nous consulter**

> ABONNEMENT EXPERTS-COMPTABLES⁽³⁾

Rapatriement de relevés de comptes

- Abonnement au service **TVA Nous consulter**

> AUTRES PRESTATIONS

- Accès multiple tout protocole d'E.D.I. **TVA Nous consulter**
- SEPA Diamond :
 - Abonnement au service **TVA 15,00 €/mois, ou 10,00 €/mois pour les détenteurs de PulCEo**
 - Frais par demande de vérification d'IBAN avec réponse immédiate **TVA 0,50 €/demande émise**
 - Frais par demande de vérification d'IBAN avec réponse à J+1 **TVA 0,35 €/demande émise**
 - Installation sur API⁽⁴⁾ **TVA Nous consulter**

> ALERTECUREUIL PRO

- Abonnement à un produit offrant des alertes sur la situation du compte par SMS
 - Forfait mensuel (dans la limite de 40 SMS) **5,00 €**
 - SMS supplémentaire (coût par SMS) **0,20 €/SMS**
- Abonnement à un produit offrant des alertes de la situation du compte par e-mail
 - Forfait mensuel (nombre illimité d'e-mails) **5,00 €**

1. PulCEo Connect : nécessité d'un mandat accordé à l'abonné.

2. Coût de connexion selon votre fournisseur d'accès internet.

3. Je Declare.com, service proposé par ECMASSOCIATION - expert-comptable media association, association loi 1901 créée par le conseil de l'ordre des experts comptables dont le siège social est à Paris 7^{ème} 19 rue Cognacq Jay, immatriculée au RCS de Paris sous le numéro 403 156 540.

4. Une API est une Application Programming Interface ou «Interface de programmation d'application».

BON À SAVOIR

Les solutions de sécurisation garantissent votre identité lors de la réalisation d'opérations sur Internet et facilitent vos échanges dématérialisés au quotidien. Elles permettent notamment de sécuriser vos opérations sur les différents canaux de Banque à Distance Caisse d'Épargne (EBICS, CE net) en apportant une authentification forte et/ou en apposant une signature électronique.

- Certificat électronique Certiceo : référencé RGS 2 étoiles⁽¹⁾ et au règlement européen eIDAS⁽²⁾, ce certificat est accepté par la plupart des établissements bancaires français et est également reconnu pour les télé-procédures administratives.
- Lecteur de carte à Puce « CAP » associé à la carte d'authentification Sécur@ccès ou carte Business : solution déconnectée ne nécessitant aucune installation sur votre poste informatique.
- Secur'Pass est une solution d'authentification forte pour sécuriser vos opérations en ligne depuis votre application mobile⁽³⁾.

➤ **SECURISATION DES OPÉRATIONS EN LIGNE PAR SMS** **GRATUIT**

➤ **SECUR'PASS** **GRATUIT**

➤ **CERTIFICAT ÉLECTRONIQUE**

- Abonnement Certiceo certificat électronique (valable 3 ans)..... **TVA 180,00 € pour 3 ans**
- Certificat Electronique 3SKey : Token de base NG-PRO (valable 3 ans)⁽⁴⁾..... **TVA 90,00 €**

➤ **AUTHENTIFICATION SÉCUR@CCÈS ET LECTEUR CAP**

- Mise à disposition d'un lecteur CAP (conditions d'accès protégées)..... **TVA 16,33 €/lecteur**
- Cotisation carte Sécur@ccès **TVA 10,20 €/carte/an**
- Frais d'opposition de la carte Sécur@ccès par la banque **GRATUIT**
- Frais de refabrication carte Sécur@ccès **GRATUIT**
- Frais de demande de réédition de code confidentiel **TVA 8,00 €**

➤ **CERTIFICAT DANS LE CLOUD⁽⁵⁾** **TVA Nous consulter**

1. RGS : Référentiel Général de Sécurité.

2. Réglementation européenne sur les services de confiance (UE 910/2014).

3. Sous réserve d'éligibilité.

4. Tarif susceptible d'évolution en cours d'année en fonction des variations possibles décidées par SWIFT.

5. Sous réserve de commercialisation.

LES OFFRES EN ARRÊT DE COMMERCIALISATION

FORFAIT SILVER ASSOC

Cotisation à l'offre groupée de services

Avec Carte Visa Business à débit immédiat	47,80 €/mois
Avec Carte Visa Platinum	62,40 €/mois

FORFAIT BASIC OPTIM

Cotisation à l'offre groupée de services

Sans carte de paiement	31,40 €/mois
Avec Carte Business à débit différé	33,40 €/mois
Avec Carte Business à débit immédiat	38,40 €/mois
Avec Carte Gold Business à débit différé	40,40 €/mois
Avec Carte Gold Business à débit immédiat	44,40 €/mois
Avec Carte Platinum Business à débit différé	52,40 €/mois

PREMIUM ASSOC

Cotisation à l'offre groupée de services

Avec Carte Business à débit immédiat	47,80 €/mois
Avec carte Platinum Business à débit différé	62,40 €/mois

FORFAIT ASSOCIATIS ESSENTIEL

Cotisation à l'offre groupée de services	12,50 €/mois
--	--------------

FORFAIT PROFESSIONNEL DE L'IMMOBILIER

Cotisation à l'offre groupée de services	29,00 €/mois
--	--------------

FORFAIT SCI MARCHÉS SPÉCIALISÉS

Cotisation à l'offre groupée de services	27,00 €/mois
--	--------------

DIRECT ECUREUIL PRO⁽¹⁾

Abonnement au service de banque à distance	13,90 €/mois
--	--------------

2 GESTION DE TRÉSORERIE

CENTRALISATION DES RECETTES

> INTEGRAL CASH RECETTE TVA Nous consulter

Intégral Cash Recette vous permet de centraliser automatiquement les recettes de vos établissements implantés sur l'ensemble du territoire en un point unique. Cette offre vous dispense d'ouvrir des comptes bancaires dans les autres Caisses d'Épargne et vous permet d'identifier l'origine des dépôts, grâce à une référence que vous aurez vous-même choisie pour chaque établissement remettant.

1. Coût de connexion selon votre fournisseur d'accès.

➤ INTEGRAL CASH POOLING TVA Nous consulter

- Intégral Cash Pooling Physique : vous permet de centraliser votre trésorerie, à partir des comptes ouverts dans différentes Caisses d'Épargne, avec des mouvements de fonds sur un compte unique et, ainsi, d'optimiser sa rentabilité.
- Intégral Cash Pooling Notionnel : vous permet de réduire vos frais financiers par le biais d'une échelle d'intérêts fusionnée réalisée sur l'ensemble des comptes de votre Groupe ouverts dans différentes Caisses d'Épargne, sans transfert effectif de fonds.

➤ TRESEO⁽¹⁾ TVA Nous consulter

Cash Pooling Physique : vous permet de centraliser votre trésorerie, à partir des comptes ouverts dans différents établissements du Groupe BPCÉ et de banques tierces, avec des mouvements de fonds sur un compte unique et, ainsi, d'optimiser sa rentabilité.

3 TÉLÉCOLLECTE DE CHÈQUES

➤ TLMC Nous consulter

La Télétransmission de Lignes Magnétiques Chèques (TLMC) permet d'automatiser l'encaissement des chèques tout en simplifiant les remises en banque par l'envoi des fichiers d'Images-Chèques via la solution EDI du client (CE net Comptes, Remises, EDI, EBICS, SWIFT, etc. format CFONB) en complément des remises physiques.

➤ CHPR Nous consulter

La télécollecte « CHPR » (Check Protocol) permet d'automatiser l'encaissement des chèques tout en simplifiant les remises en banque par l'envoi des fichiers d'images-chèques via L'Éditeur-Lecteur de Chèques (couplé au TPE) en complément des remises physiques.

4 OPÉRATIONS DE PAIEMENT ET D'ENCAISSEMENT

DÉFINITIONS :

➤ LES VIREMENTS

- **Virements euros de compte à compte** : transferts de fonds entre 2 comptes ouverts au nom de la même personne morale dans Caisse d'Épargne Hauts de France.
- **Virements SEPA** : transferts de fonds en euros entre deux comptes bancaires ou entre un compte bancaire et un compte d'épargne situés dans l'espace SEPA ou entre un compte situé en France et un compte situé notamment dans les Collectivités d'Outre-Mer. Le délai de traitement est de 1 jour entre le moment de réception de l'ordre de virement et le crédit sur le compte de la banque du bénéficiaire (+1 jour supplémentaire si virement papier).
- **Virements SEPA immédiats/jour** : virements SEPA dont la date d'exécution, le moment de réception de la remise en Caisse d'Épargne et la date d'échange vers la banque destinataire sont effectués le même jour J.
- **Virements SEPA spéciaux** : virements SEPA ayant pour objet le règlement de salaires, URSSAF ou TVA, échangés en interbancaire au plus tôt en fonction de la date d'exécution et du moment de réception de la remise en J.

1. Sous réserve de commercialisation.

- **Virements euros tiers urgents UE** : transferts de fonds en euros vers une banque de l'Union Européenne, le jour de la réception de l'ordre à la condition du respect de l'heure limite définie par Caisse d'Epargne.
- **Virement de trésorerie euros UE** : tout virement d'équilibrage en France et en euros, en faveur du Client ou d'une filiale adhérente et résidente en France ou dans l'Union Européenne, au débit des comptes tenus dans les livres de la banque et au crédit des comptes intra-groupe prédéterminés, échangé en J (J = jour d'exécution demandé).
- **Le moment de réception** correspond au jour ouvrable de réception par Caisse d'Epargne de l'ensemble des éléments suivants : fichier d'ordres correct, provision en compte, date exécution souhaitée, et confirmation de l'ordre par signature électronique.
- **La date exécution souhaitée** correspond à la date de traitement de l'ordre par la banque souhaitée par le donneur d'ordre, sous condition que cette date corresponde à un jour ouvrable.

➤ LES PRÉLÈVEMENTS SEPA

- **Le prélèvement SEPA (ou prélèvement SEPA CORE)** est un prélèvement en euros initié par le créancier sur la base de l'autorisation préalable du débiteur formalisée par un mandat. Les comptes du créancier et du débiteur sont tenus dans des banques situées dans la zone SEPA. Il peut donc être effectué en France ou de façon transfrontalière entre la France et un pays de la zone SEPA. Le prélèvement SEPA peut être ponctuel ou récurrent. Le prélèvement SEPA s'appuie sur un formulaire unique de mandat, mis à disposition par le créancier et complété et signé par le débiteur, contenant un double mandat : l'un donné au créancier afin de présenter des demandes de prélèvements sur le compte désigné du débiteur, le second donné à la banque du débiteur l'autorisant à débiter ledit compte.
- **Le prélèvement SEPA Interentreprises ou B2B** est réservé aux entreprises, associations et professionnels souhaitant régler leurs transactions selon des conditions spécifiques. Le débiteur du créancier signe un mandat de prélèvement SEPA interentreprises qu'il doit obligatoirement faire enregistrer auprès de sa banque. À réception du premier prélèvement SEPA B2B, la banque du débiteur s'assure du consentement de son client ainsi que de la validité du mandat. À réception des prélèvements suivants, elle vérifie la cohérence des données du mandat avec les données enregistrées et avec les données de l'opération reçue de la banque du créancier.

➤ LA ZONE SEPA

- **La zone SEPA** regroupe les 27 États membres de l'Union Européenne; les 4 États membres de l'Association européenne de libre-échange : Islande, Liechtenstein, Norvège, Suisse; la Principauté de Monaco, la République de Saint-Marin, le Royaume-Uni et le Vatican. En ce qui concerne la France, les départements et régions d'outre-mer (Guadeloupe, Martinique, Guyane, Réunion et Mayotte) ainsi que les Collectivités d'Outre-Mer de Saint-Pierre-et-Miquelon, Saint-Barthélemy et la partie française de Saint-Martin, Jersey, Guernesey et l'Île de Man font partie de l'espace SEPA.

OPÉRATIONS DE PAIEMENT

> CHÈQUES

- Paiement d'un chèque **GRATUIT**

> RETRAITS D'ESPÈCES AU GUICHET

- Retrait d'espèces en agence sans émission de chèque..... **GRATUIT**
- Retrait d'espèces (dépannage) avec chéquier dans une autre Caisse d'Epargne..... **GRATUIT**
(opération nécessitant l'appel de Caisse d'Epargne domiciliatrice)

> RETRAITS D'ESPÈCES PAR CARTE

EN EUROS

- Retrait d'espèces aux distributeurs automatiques de billets (DAB) d'une Caisse d'Epargne **GRATUIT**
- Retrait d'espèces aux distributeurs automatiques de billets dans un autre établissement situé dans la zone euro avec une carte de paiement internationale **1,00 €/ retrait**
à partir du 4^{ème} retrait dans le mois

EN DEVICES

- Retrait d'espèces aux distributeurs automatiques de billets
 - commission proportionnelle..... **3,10 %/transaction**
 - commission fixe..... **3,80 €/transaction**
- Retrait d'espèces aux guichets d'agence sans émission de chèque
 - commission proportionnelle..... **3,10 %/transaction**
 - commission fixe..... **6,80 €/transaction**

> PAIEMENTS PAR CARTE

- En euros dans un pays de la zone Euro **GRATUIT**
- En devises ou en euros hors pays de la zone Euro
 - commission proportionnelle..... **3,00 %/transaction**
 - commission fixe..... **0,70 €/transaction**

> VIREMENTS ÉMIS

	Centre d'Affaires / Assistance	Banque à distance CE net Comptes ⁽¹⁾	Télé-transmission
Frais par virement de compte à compte détenus en Caisse d'Épargne (occasionnel ou permanent par virement)	5,00 €	GRATUIT	
Frais par virement SEPA classique occasionnel vers une autre banque	20,00 €	0,22 € ⁽²⁾⁽³⁾⁽⁴⁾⁽⁵⁾	
Frais par virement SEPA jour / immédiat (demande avant 10h, effectué dans la journée)	25,00 €		0,40 €
Frais par virement spécial SEPA (URSSAF, TVA ...)			0,40 €
Frais par virement SEPA Tutelle			0,22 €
Frais par virement SEPA urgent (demande avant 14h, effectué dans l'heure)	34,00 €		7,00 €
Frais par virement SEPA classique permanent vers une autre banque (par virement)	2,50 € à la mise en place + 1,70 € / virement	0,22 € ⁽²⁾⁽⁴⁾	
Frais par virement de trésorerie (VSOT) France ou Union Européenne	34,00 €		7,95 €
Frais par virement instantané unitaire occasionnel (SCT Inst.)		0,22 € ⁽³⁾⁽⁴⁾⁽⁶⁾	
Virement SEPA instantané télétransmis			0,40 €
Virement occasionnel à partir d'un compte d'épargne du client vers un compte courant dont il est titulaire	GRATUIT		

	Centre d'Affaires / Assistance	Télétransmission
Remise de virements de trésorerie (VSOT)		16,00 €/remise
Remise de virements confirmée par email et sur autorisation de Caisse d'Épargne ⁽⁷⁾		TVA 50,00 €/remise
Remise de virements confirmée par signature électronique ou SOL Pro CAP		1,90 €/remise
Demande de retour de fonds sur virement unitaire émis (sous réserve de l'accord de la banque destinataire)	15,75 €	
Annulation / modification d'une opération / remise avant traitement	Nous consulter	

1. Coût de connexion selon votre fournisseur d'accès.

2. Les virements transmis via des « Prestataires de Services d'Initiation de Paiements » s'adosseront à la tarification du Virement SEPA classique occasionnel selon l'offre CE net souscrite par le client (CE net Compte, CE net Remise ou CE net EDI).

3. Les ordres de virements saisis de manière multiple, en liste ou groupée, s'adosseront à la tarification du Virement SEPA classique occasionnel selon l'offre CE net.

4. Gratuit avec Webprotexion.

5. Via API prestation soumise à TVA

6. Plafond de virement unitaire instantané 100 000 €.

7. En arrêt de commercialisation.

> PRÉLÈVEMENTS SEPA / TIP SEPA

	Centre d'Affaires / Assistance	Banque à distance CE net Comptes ⁽¹⁾	Télé-transmission
Frais par prélèvement SEPA			0,40 €
Frais par prélèvement SEPA Interentreprises (B2B)			0,40 €
Mise en place d'un mandat de prélèvement SEPA CORE	GRATUIT		
Frais de mise en place et d'enregistrement d'un consentement sur mandat de prélèvement interentreprises (B2B)	15,00 €		
Frais par retrait de consentement sur mandat de prélèvement SEPA interentreprises (B2B) ⁽²⁾	15,00 €		
Service de gestion des créanciers non autorisés (ajout/modification) : liste noire	26,00 €		
Service de gestion des créanciers autorisés (ajout/modification) : liste blanche	15,75 €		
Ajout d'un émetteur à la liste de limitation d'un prélèvement en montant ou périodicité de prélèvement (par couple ICS/RUM ou ICS)	15,75 €/opération	GRATUIT	
Remise de prélèvements confirmée par email et sur autorisation de Caisse d'Épargne ⁽³⁾			50,00 €/remise
Remise de prélèvements confirmée par signature électronique ou SOL PRO CAP			1,90 €/remise
Frais par prélèvement SEPA émis et revenu impayé			1,70 €
Frais par prélèvement SEPA représenté automatiquement			TVA 0,65 €/opération

- Demande ICS (Identifiant Créancier SEPA)⁽⁴⁾ **TVA 50,00 €**
- Opposition à durée déterminée tout prélèvement SEPA..... **30,50 €/opération**
- Contestation d'un ou plusieurs prélèvements avant échéance **GRATUIT**
- Frais de recherche de preuve à la demande du débiteur pour contestation sur prélèvement non autorisé s'avérant non justifiée **TVA 19,00 €**
- Frais de recherche de preuve à la demande du débiteur pour contestation sur prélèvement non autorisé **GRATUIT**
- Demande de copie de mandat de prélèvement SEPA..... **TVA 14,58 €**

1. Coût de connexion selon votre fournisseur d'accès.

2. Dès lors que le début du prélèvement est intervenu, le débiteur n'a plus la possibilité de demander le remboursement du prélèvement pour lequel il a donné son consentement.

3. Ce service n'est plus commercialisé.

4. Identifiant désignant de façon unique un créancier émetteur d'ordres de prélèvement SEPA.

➤ EFFETS DE COMMERCE

Traitement des effets de commerce au débit du compte	Centre d'Affaires / Assistance	Télétransmission
Sans convention de paiement sauf désaccord		
Paiement d'un effet confirmé par courrier ou mail	20,00 €/ effet	
Paiement d'un effet confirmé par le client (banque à distance)		GRATUIT
Avec convention de paiement sauf désaccord		
Rejet d'un effet confirmé par courrier ou mail	20,00 €/ effet	
Rejet d'un effet confirmé par le client (banque à distance)		GRATUIT

Traitement des effets de commerce à l'encaissement ou à l'escompte	Centre d'Affaires / Assistance	Télétransmission
Effet remis - support papier		
Frais de remise de bordereau	7,50 €/ remise	
Frais par effet remis	5,50 €/ effet	
Effet remis - télétransmis		
Frais de remise d'effet(s)		1,90 €/ remise d'effets
Frais par effet remis		0,50 €/ effet

Autres opérations sur effet	Centre d'Affaires / Assistance	Télétransmission
Frais d'effet domicilié non avisé (Bon à payer)	10,00 €/ effet	
Frais d'acceptation, prorogation, réclamation, changement de RIB ou de montant, modification du mode de remise, remboursement anticipé de billet financier	20,00 €/ effet	
Frais d'effet remis à l'encaissement ou à l'escompte revenu impayé (support papier ou télétransmis)	20,00 €/ effet	20,00 €/ effet
Frais de levée de BDF	35,00 €/ effet	
Frais d'avis de domiciliation sur effet	20,00 €/ effet	
Frais de recherche sur effet		
effet ≤ 1 an	20,00 €/ effet TVA	
effet > 1 an	35,00 €/ effet TVA	

OPÉRATIONS D'ENCAISSEMENT

> REMISES D'ESPÈCES EN AGENCE

- Dépôt d'espèces ≥ 50,00 € **GRATUIT**
- Dépôt d'espèces < 50,00 € **10,00 €/remise**
- Prestations particulières **Nous consulter**

> DÉPÔT EXPRESS ET SÉCURITÉ DE LA RECETTE PROFESSIONNELLE

- Service de dépôt SécurExpress toutes options **13,25 €/trimestre**
(service coupe-file + assurance SécurExpress)⁽¹⁾
- Service de dépôt SécurExpress coupe-file **6,40 €/trimestre**
- Assurance SécurExpress⁽¹⁾ **27,40 €/an**
- Cotisation carte de dépôt SécurExpress **1^{re} carte GRATUITE**
- Cotisation carte de dépôt SécurExpress supplémentaire ou refabrication **11,00 €**
- Réédition de code de carte SécurExpress **9,75 €**
- Traitement des écarts de comptage **35,00 €/remise**
- Gestion monnaie métallique **Nous consulter**

> REMISES D'ESPÈCES HORS AGENCE

- Service de ramassage des fonds **Nous consulter**

> CHÈQUES

- Remises de chèques (hors prestations particulières) **GRATUIT**
Remise de chèque(s) compensable en France : date de valeur = J + 1 ouvré⁽²⁾ (J : date de comptabilisation). Soumis à délai d'encaissement ou d'indisponibilité (voir conditions générales de la convention de compte courant). Remise de chèque(s) sur compte d'épargne. Soumis à délai d'encaissement ou d'indisponibilité (voir conditions générales des comptes d'épargne)
- Télécopie images chèques **Nous consulter**

> VIREMENTS

- Réception d'un virement SEPA occasionnel ou permanent **GRATUIT**
- Réception de virement de trésorerie Euro en provenance de la zone Euro **GRATUIT**
- Réception de virement instantané **GRATUIT**

> AUTRES SOLUTIONS D'ENCAISSEMENT

- Solution Bridge⁽³⁾ **Nous consulter**

BON À SAVOIR

Bridge, une solution d'initiation de paiement par virement pour le règlement des factures et des hauts paniers d'achat.

- HUB PISP⁽⁴⁾ **Nous consulter**
- Service de génération d'IBAN virtuels **Nous consulter**

BON À SAVOIR

Un IBAN virtuel est un numéro de référence construit sous la forme d'un IBAN français que le client attribue à un de ses débiteurs et à destination duquel ce débiteur va effectuer des virements.

1. SécurExpress est un contrat de BPCE Assurances IARD, Société Anonyme au capital de 61 996 212 €, immatriculé au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris n° B 350 663 860, entreprise régie par le Code des assurances ayant son siège social au 7 promenade Germaine Sablon, 75013 Paris Cedex 13. Voir Conditions Générales ou notice d'information. Selon limites, conditions et exclusions prévues dans les engagements contractuels en vigueur.

2. Jour Ouvré : Désigne un jour effectivement travaillé par la Banque, du lundi au vendredi même si l'agence est ouverte le samedi (sauf exception pour les chèques remis le vendredi et crédités le samedi selon le fonctionnement des Centres de Traitement des Chèques).

3. La solution Bridge est éditée par Perspectiveev, proposée par Caisse d'Épargne. Perspectiveev société par actions simplifiée au capital de 759 916,80 €, RCS Paris N° 529 196 313, siège social 4 rue de la Pierre Levée, 75011 Paris. Perspectiveev est agréée en qualité d'établissement de paiement par l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR), sous le numéro 16918, afin d'effectuer les services d'initiation de paiement et d'information sur les comptes.

4. Sous réserve de commercialisation.

5 DATE DE VALEUR (JOURS OUVRÉS)

La date de valeur est la date de référence qui est retenue par votre banque pour inscrire l'opération au crédit ou au débit de votre compte; c'est cette date qui servira, le cas échéant, au calcul des intérêts créditeurs ou débiteurs (agios). La date de l'opération et la date de valeur peuvent donc être différentes.

- Chèque remis (compensable en France) (J = date de comptabilisation) **J+1 ouvré**⁽¹⁾⁽³⁾
Soumis à délai d'encaissement ou d'indisponibilité (voir conditions générales de la convention de compte courant)
- Chèque émis (J=date de présentation) **J**⁽³⁾
- Délai d'indisponibilité sur remise de chèque sur compte d'épargne..... **10 jours ouvrés**⁽¹⁾⁽³⁾
- Virement externe reçu, prélèvement reçu **J**⁽³⁾
- Virement externe émis, avis de prélèvement émis **J**⁽³⁾
- Dépôt au guichet ou retrait d'espèces **J**⁽³⁾
- Paiement par carte bancaire : débit immédiat **J**⁽³⁾
- Paiement par carte bancaire : débit différé **J**⁽³⁾
- Monétique **JR**⁽²⁾⁽³⁾
- Remise d'effets à l'encaissement (E = date d'échéance)..... **E+4 jours calendaires**⁽³⁾
- Remise d'effets à l'escompte **J+1 jour calendaire**⁽³⁾

> JOUR OUVRÉ ET OUVRABLE

- **J** = jour étant obligatoirement un jour ouvré bancaire indiqué dans le fichier et correspondant à la date d'exécution pour les opérations de virement SEPA et à la date d'échéance souhaitée pour les opérations de prélèvements.
- **Jour Ouvré Bancaire** : jour d'ouverture des systèmes d'échanges interbancaires. Toutefois, si le moment de réception de la remise sur la plate-forme EDI, la date d'exécution ou la date d'échéance n'est pas un jour ouvrable, ou si l'heure limite telle que définie par Caisse d'Epargne est dépassée, la remise est réputée avoir été reçue le jour ouvrable suivant (excepté pour les virements de trésorerie).
- **Jour Ouvrable** : jour où Caisse d'Epargne ou la banque du bénéficiaire exerce une activité permettant d'exécuter des opérations de paiement du lundi au vendredi ou, pour les opérations réalisées au guichet ou nécessitant une confirmation manuelle, les jours d'ouverture Caisse d'Epargne, sous réserve des jours de fermeture des systèmes interbancaires permettant le règlement des opérations de paiement.

1. Jour Ouvré : désigne un jour effectivement travaillé par la Banque, du lundi au vendredi même si l'agence est ouverte le samedi (sauf exception pour les chèques remis le vendredi et crédités le samedi selon le fonctionnement des Centres de Traitement des Chèques).

2. JR = jour de réception au centre de traitement des cartes bancaires. Pour plus de détail sur les opérations concernées, se reporter au paragraphe 8 - Solutions d'encaissement.

3. J = jour calendaire désigne tout jour du calendrier de l'année civile, y compris les jours fériés et chômés, allant du 1^{er} janvier jusqu'au 31 décembre.

6 INSTRUMENTS DE PAIEMENTS

> CHÈQUES

■ Délivrance de chéquier en agence/centre d'affaires	GRATUIT
■ Frais de renouvellement automatique de chéquier	GRATUIT
■ Frais d'envoi de carnets ou bordereaux de remises chèques	GRATUIT
■ Bordereau de remise de chèques (format A4)	4,40 €
■ Frais d'envoi de chéquier par courrier simple	3,10 €/envoi
■ Frais d'envoi de chéquier par lettre recommandée avec A/R (sur demande)	9,10 €/envoi
■ Frais de destruction de chéquier en cas de non retrait dans les deux mois suivant la mise à disposition en agence	10,15 €/chéquier
■ Frais d'émission d'un chèque de banque sur Livret A	GRATUIT
■ Frais d'émission d'un chèque de banque (sauf Livret A)	15,85 €
■ Frais d'envoi d'un chèque de banque par courrier	4,80 €
■ Fabrication de lettres-chèques	Nous consulter
■ Chèques sécurisés	Nous consulter
Contrôle de la banque de lettres-chèques ou chèques à la demande du client	
■ Photocopie du recto du chèque	19,85 €/chèque

> CARTES

Particulièrement adaptée aux besoins spécifiques de chaque marché, notre gamme de cartes bancaires répond à l'ensemble de vos besoins pour vos paiements au quotidien.

COTISATION CARTES (HORS OFFRES GROUPÉES DE SERVICES)

■ Carte Visa Business à débit immédiat	67,00 €/an
■ Carte Visa Business à débit différé	60,00 €/an
■ Carte Visa Gold Business à débit immédiat	156,00 €/an
■ Carte Visa Gold Business à débit différé	146,00 €/an
■ Carte Visa Platinum Business à débit différé	254,00 €/an
■ Carte Visa Business à contrôle de solde systématique (débit immédiat) ⁽¹⁾	67,00 €/an
■ Carte Visa Business Associatis à débit immédiat	67,00 €/an
■ Carte de retrait Associatis ⁽²⁾	29,00 €/an
■ Enrôlement de la carte Visa dans Apple Pay ⁽³⁾	GRATUIT
■ Enrôlement de la carte Visa dans Samsung Pay ⁽³⁾	GRATUIT
■ Service e-Cartes (paiement sécurisé sur internet sans avoir à communiquer les données de sa carte bancaire ; service disponible depuis l'application mobile ⁽⁴⁾)	1,75 €/mois ou 21,00 €/an

1. Gratuite dans le cadre de l'offre «Service bancaire de base».

2. En arrêt de commercialisation.

3. Service accessible pour les porteurs de cartes Visa Business à contrôle de solde systématique, Visa Business, Visa Gold Business, Visa Platinum Business.

4. Sous réserve d'être abonné aux services de Banque à distance DEI Pro ou CE net et d'être équipé d'une solution de sécurisation des opérations en ligne» comme Sécur'Pass.

OPÉRATIONS DIVERSES

- Refabrication de carte avant échéance **17,60 €/carte**
- Renouvellement, réédition, réactivation de code confidentiel **12,90 €/acte**
- Affichage du code confidentiel de la carte depuis l'application mobile⁽¹⁾ **GRATUIT**
- Envoi de carte bancaire en recommandé avec A/R sur demande du client **9,10 €/envoi**
- Frais d'envoi en express d'une carte ou d'un code confidentiel⁽²⁾ **50,00 €**
- Frais de destruction de carte en cas de non retrait dans les 3 mois suivant
mise à disposition **7,50 €/carte**
- Modification temporaire des plafonds de retrait et/ou de paiements
par l'assistance commerciale⁽³⁾ **16,50 €**

➤ CARTE ACHAT PUBLIC

L'offre de services Carte Achat Public est une solution globale permettant aux entités publiques d'optimiser et de rationaliser le règlement des commandes publiques par l'utilisation de cartes bancaires dédiées. L'offre respecte les règles de la comptabilité publique.

- Carte d'Achat **Nous consulter**

➤ CARTE CORPORATE GROUPE **TVA Nous consulter**



BON À SAVOIR

L'offre de services Carte Corporate optimise la gestion des frais professionnels des entreprises et entités privées, ainsi que ceux des collaborateurs de manière simple et efficace.

➤ ASSURANCES MOYENS DE PAIEMENT



BON À SAVOIR

L'assurance moyens de paiement « Pro Plus » couvre, avant opposition, les conséquences d'un usage frauduleux consécutif à la perte ou au vol de la carte bancaire ou de formules de chèque vierge, détenus sur un compte selon les conditions particulières et générales du service.

- Assurance moyens de paiement "Pro Plus"⁽⁴⁾⁽⁵⁾ **20,30 €/an/compte**
- Assurance moyens de paiement des Associations
et organismes à but non lucratif⁽⁴⁾⁽⁵⁾ **16,30 €/an/compte**

1. Sous réserve d'être abonné au service de banque à distance et d'être équipé de Secur'Pass pour CE net.

2. Envoi prioritaire par rapport au délai de traitement habituel et partout dans le monde.

3. Pour une durée de 30 jours.

4. Offre soumise à conditions. Contrat de BPCE Assurances IARD, Société Anonyme au capital de 61 996 212 €, immatriculé au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris n° B 350 663 860, entreprise régie par le Code des assurances ayant son siège social au 7 promenade Germaine Sablon, 75013 Paris Cedex 13. Entité du Groupe BPCE. Voir conditions générales ou notices d'informations.

5. Sous réserve d'acceptation de Caisse d'Épargne. Selon limites, conditions et exclusions prévues dans les engagements contractuels en vigueur.

7 SOLUTIONS D'ENCAISSEMENT

> SP PLUS

(SERVICE DE SÉCURISATION DES ORDRES DE PAIEMENT EFFECTUÉS À DISTANCE)



BON À SAVOIR

SP Plus est une gamme de solutions simples et sur-mesure pour développer vos encaissements sécurisés en ligne, en toute confiance.

- Frais de mise en service **TVA 200,00 €**
- Abonnement **TVA 19,00 €/mois**
- Frais sur transactions

De 1 à 2 000 transactions/mois	TVA 0,14 €/transaction
De 2001 à 5000 transactions/mois	TVA 0,10 €/transaction
De 5001 à 10 000 transactions/mois	TVA 0,095 €/transaction
De 10 001 à 20 000 transactions/mois	TVA 0,085 €/transaction
Au delà de 20 001 transactions/mois	TVA 0,07 €/transaction

- Commission monétique sur paiement **Nous consulter**
- Frais de traitement sur impayés cartes bancaires **Nous consulter**

OPTIONS SP PLUS

- Paiement VPC **TVA 5,00 €/mois**
- Gestion du profil administrateur **TVA 10,00 €/mois**
- Paiement par identifiant⁽¹⁾ **TVA 15,00 €/mois**
- Paiement par fichier⁽¹⁾ **TVA 15,00 €/mois**
- Acceptation des moyens de paiement privatifs⁽¹⁾⁽²⁾ **TVA 5,00 €/mois**
- Push Mail push SMS **TVA 5,00 €/mois**
- Web Services **TVA 500,00 €/SIRET**
- Acceptation Paypal **TVA 5,00 €/mois**
- Pilotage risques niveau 1 **TVA 15,00 €/mois**
- Pilotage risques niveau 2 **TVA 10,00 €/mois**
- Fichier reporting transactions et opérations **TVA 5,00 €/mois**
- Personnalisation page de paiement et emails de paiement **GRATUIT**
- Rapprochement bancaire visuel⁽¹⁾ **TVA 10,00 €/mois**
- Rapprochement bancaire visuel et par fichier⁽¹⁾ **TVA 20,00 €/mois**
- Rapprochement des impayés visuel⁽¹⁾ **TVA 10,00 €/mois**
- Rapprochement des impayés visuel et par fichier⁽¹⁾ **TVA 20,00 €/mois**
- Service saisonnier **TVA 10,00 €/mois**
- Paiement par batch **TVA 15,00 €/mois par boutique**
- Paiement par abonnement **TVA 15,00 €/mois**
- Oney **Nous consulter**
- Solution de paiement mobile et digitale⁽³⁾ **Nous consulter**
- Les schémas internationaux UPI, DFS, JCB **Nous consulter**
- Les cartes Titres Restaurant et les cartes Chèque-Vacances Connect **Nous consulter**

1. Sauf secteur public.

2. Cetelem, Cofinoga, American Express, Paypal.

3. Sous réserve d'acceptation et d'être titulaire d'un contrat d'acceptation par vente à distance sécurisée.

> JePaieEnLigne

- Frais de mise en service **TVA 200,00 €**
- Abonnement **TVA 19,00 €/mois**
- Frais sur transactions **TVA 0,14 €/transaction**
- Commission monétique sur paiement **Nous consulter**

> JePaieEnLigne EXPRESS⁽¹⁾

- Frais de mise en service **TVA 50,00 €**
- Abonnement **TVA 5,00 €/mois**
- Frais sur transactions **TVA 0,14 €/transaction**
- Commission monétique sur paiement **Nous consulter**

> PAYPLUG⁽²⁾

Développez votre activité sur Internet avec Payplug.

Une solution simplifiée pour encaisser les paiements par carte en ligne de vos clients. Un service de la société PayPlug, proposé par Caisse d'Épargne.

- Option PayLater⁽³⁾ **TVA Nous consulter**

> IZ E-COMMERCE⁽⁴⁾

Développez votre activité sur Internet avec l'offre IZ e-commerce de Régicom⁽⁴⁾, partenaire Caisse d'Épargne, bénéficiez des conseils de spécialistes de la création de sites internet et de la visibilité en ligne et sur les réseaux sociaux, pour développer votre activité **TVA Nous consulter**

> ÉQUIPEMENT MONÉTIQUE D'ACCEPTATION

LE CONTRAT MONÉTIQUE ACCEPTEUR

- Ouverture/clôture de dossier **GRATUIT**
- Taux de commission **Nous consulter**
- Relevé Annuel ou Mensuel des Frais Encaissement Carte (RAFEC) et (RMFEC) **GRATUIT** 

LOCATION DE TERMINAUX DE PAIEMENTS ÉLECTRONIQUES (TPE)⁽⁵⁾



BON À SAVOIR

Caisse d'Épargne vous propose une gamme complète de terminaux de paiement électroniques en location avec un service inclus de maintenance et d'assistance téléphonique. N'hésitez pas à demander conseil à votre chargé d'affaires. Les prix intègrent la fourniture du matériel, la livraison, l'installation et la maintenance de l'équipement sur le territoire français.

- Terminal Filaire (raccordé au réseau téléphonique), terminal fixe (IP ou 4G), terminal mobile (IP ou 4G) ou terminal ultra mobile (4G) **TVA Nous consulter**

1. Sous réserve d'être titulaire d'un contrat d'acceptation VADS.

2. Service de la société Payplug, proposé par Caisse d'Épargne. PayPlug SAS, société par actions simplifiée au capital de 255 855 €, et immatriculée au Registre du Commerce de Paris sous le numéro RCS 751 658 881. Siège social : 23-25 rue Jean-Jacques Rousseau, 75001 Paris. Établissement de paiement agréé en France par l'ACPR - Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution - 4 Place de Budapest CS 92459 75436 Paris Cedex 09.

3. Le paiement garanti en 3 ou 4 fois de Oney est disponible dans le cadre de la souscription d'une Offre Premium ou Pro de PayPlug. Le e-commerçant conclut un contrat avec Oney pour bénéficier de ce service. Oney Bank SA au capital de 51 286 585 € - Siège social : 34 avenue de Flandre 59170 Croix - RCS Lille Métropole 546 380 197 - N°ORIAS : 07 023 261 - www.orias.fr. PayPlug SAS, société par actions simplifiée au capital de 275 565,50 €, et immatriculée au Registre du Commerce de Paris sous le numéro RCS 751 658 881.

4. Régicom, nom commercial Régicom Webformance, SASU au capital de 5 000 000 € - RCS Nanterre n° 525 312 294 - Siège social : 36-40 rue Raspail, 92300 Levallois Perret, France.

5. Tarification susceptible d'évoluer en cours d'année en fonction des offres constructeurs.

➤ TAP TO PAY

- L'encaissement en sans contact depuis un smartphone. Sous réserve de compatibilité de votre smartphone, voir conditions. Tap to Pay nécessite une connexion internet et l'application Tap to Pay de Caisse d'Épargne..... **Nous consulter**

➤ PRESTATIONS ASSOCIÉES OU COMPLÉMENTAIRES

- Solution d'édition/lecture de chèques **Nous consulter**
- Frais d'ouverture de dossier chèque **Nous consulter**
- Frais d'installation d'un logiciel spécifique ou privatif **TVA à partir de 15,00 €**
- Paiement "DCC" avec Planet Payment⁽¹⁾ **Nous consulter**
Paiement "DCC" est un service de change dynamique au point de vente
- Heoh⁽²⁾ **Nous consulter**
L'offre Heoh⁽²⁾ de Heoh Payments propose différentes solutions pour faciliter la collecte de dons via des bornes de dons, des TPE.
- Indemnités applicables dans le cadre d'un contrat de location (résiliation anticipée, non restitution de matériel, échange, équipement hors d'usage) **TVA Nous consulter**
- Commission monétique sur paiement **Nous consulter**
- Relevé d'édition monétique mensuel et décadaire **GRATUIT**
- Relevé d'édition monétique hebdomadaire **13,15 €/trimestre**
- Relevé d'édition monétique journalier **54,80 €/trimestre**
- Frais d'impayé carte bancaire : coût lié au traitement des acceptations carte bancaire revenues impayés **66,00 €/impayé**
- Frais de recherche d'historique de télécollecte sur erreur de montant et sur erreur non fondée **TVA 20,83 €/acte**
- Frais sur contrat monétique commerçant inactif **50,00 €/an**

➤ PAIEMENT POUR LA LOCATION DE BIENS ET SERVICES (PLBS) **TVA Nous consulter**



BON À SAVOIR

L'offre monétique accepteurs PLBS (Paiement pour la Location de Biens et Services) est une solution d'acceptation permettant de réaliser des demandes de pré-autorisation pour la location de biens ou de services.

➤ PAIEMENT "N FOIS" AVEC ONEY⁽³⁾ **Nous consulter**



BON À SAVOIR

Offrez plus de souplesse à vos clients en leur proposant de régler par carte bancaire en 3 ou 4 fois, avec ou sans frais.

1. Planet DCC, service de la société Planet Payment France, proposé par Caisse d'Épargne. Planet Payment France Société par actions simplifiée au capital de 380.000 euros, ayant son siège social 1 Terrasse Bellini 92919 Paris La Défense Cedex, immatriculée sous le numéro 377 627 641 RCS Nanterre.

2. Heoh est un service de Heoh Payments proposé par Caisse d'Épargne. HEOH PAYMENTS, société par actions simplifiées au capital de 750 374,00 €. Siège social : 5 rue du Chevalier de Saint Georges, à Paris, immatriculée sous le numéro 838 460 962 au RCS Paris, agréée par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (l'ACPR) en qualité d'établissement de paiement sous le numéro inter-bancaire (CIB) 11568, figurant sur la liste des établissements de paiement agréés consultable sur le registre REGAFI tenu par l'ACPR (HYPERLINK « <http://www.regafi.fr> » www.regafi.fr) (l'« Établissement de Paiement »).

3. Paiement « N Foix », service de la société ONEY BANK, proposé par Caisse d'Épargne. ONEY BANK, Société anonyme au capital de 51 286 585 euros, dont le siège social est à Croix (59170), 34 avenue de Flandre, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Lille Métropole sous le numéro 546 380 197.

LES FINANCEMENTS⁽¹⁾



1 CYCLE D'EXPLOITATION

> DÉCOUVERT

DÉCOUVERT AUTORISÉ

- Frais de dossier :
 - Pour les entreprises..... **1% du montant autorisé minimum de perception de 610,00 €/dossier**
 - Pour l'économie sociale.... **1% du montant autorisé minimum de perception de 410,00 €/dossier**
- Taux d'intérêt en fonction du montant du découvert autorisé⁽²⁾
- Commission d'engagement annuelle..... **À partir de 1% du montant engagé**
Commission calculée lors de la mise en place du crédit en appliquant un % sur le montant du découvert autorisé.
Elle est perçue annuellement ou trimestriellement.

DÉCOUVERT NON AUTORISÉ

- Taux d'intérêt..... **Taux de l'usure trimestriel en vigueur à la date de l'opération**
Intérêts calculés sur le solde débiteur du compte courant,
par application du taux trimestriel en vigueur
à la date du découvert non autorisé.

> COMMISSIONS

- Commission de plus fort découvert..... **0,20%/trimestre**
Commission calculée en appliquant un pourcentage sur le plus grand solde débiteur en valeur de chaque mois.
Perçue à chaque arrêté, trimestriel par défaut, elle est calculée chacun des mois consécutifs de la période séparant deux arrêts, en prenant en compte le plus fort découvert du mois.
- Commission d'immobilisation **2% annuel maximum**
Commission prélevée au titre d'un solde débiteur permanent sur la période d'arrêt. Elle est calculée en appliquant un taux sur les nombres débiteurs de la période.

> ESCOMPTE

- Frais de dossier **1% du montant autorisé minimum 610,00 €**
- Taux d'intérêt⁽³⁾⁽⁴⁾..... **Nous consulter, minimum 10,00 €**
- Commission de non utilisation **2%**
Calculée en appliquant un % sur le montant non utilisé du crédit.
- Frais de mise en place de convention cadre d'escompte commercial,
valeur ou billet financier **0,50% du montant de la convention cadre minimum 100,00 €**
- Commission d'engagement **Nous consulter**

1. Sous réserve d'acceptation de Caisse d'Épargne.

2. Voir le lexique pour un exemple de calcul de TEG.

3. Intérêts de l'escompte calculés en fonction du taux d'intérêt, de la durée et du montant des effets escomptés. Minimum 10,00 €.

4. Dans le cas où l'indice de référence serait inférieur à zéro, il sera alors considéré comme étant égal à zéro.

➤ MOBILISATION DE CRÉANCES PROFESSIONNELLES (DAILY)

BON À SAVOIR

La loi Dailly vous permet de céder vos créances professionnelles à Caisse d'Épargne, soit pour effectuer une opération d'escompte, soit à titre de garantie, et de bénéficier dans les meilleurs délais d'un financement adossé à vos créances commerciales.

- Frais de dossier **1% du montant autorisé minimum de perception de 610,00 €/dossier**
- Frais de mise en place de convention cadre **0,60% du montant de la convention cadre minimum 130,00 €**
- Taux de cession-escompte Dailly **Nous consulter**
- Commission de bordereau (10 créances maxi/bordereau) **36,00 €**
- Commission de notification par courrier **21,00 €/courrier**
- Commission par créance cédée **12,00 €**
- Commission de renouvellement ou prorogation de créance **32,00 €**
- Commission de relance Dailly **25,00 €**
- Commission de cession de marché **35,00 €**

➤ GESTION DU POSTE CLIENTS

BON À SAVOIR

Caisse d'Épargne vous propose des solutions adaptées à la gestion et à la sécurisation de votre poste clients : ciblage de nouveaux prospects, informations sur la santé financière de vos clients, prospects ou fournisseurs en France ou à l'international, assurance contre le risque d'impayés.

- Affacturage FACTUREA : pour assurer, financer et gérer votre poste client⁽¹⁾
 - Commission de financement **TVA Nous consulter**
 - Commission d'affacturage **TVA Nous consulter**
- Flash Factures⁽²⁾ : solution de financement en ligne de la facture **TVA 4,95 % du montant financé des factures confiées**
- Offre d'assurance-crédit EASYLINER⁽³⁾ ET TRADELINER⁽³⁾ **Nous consulter**
Pour protéger vos créances clients contre le risque d'impayés sur vos opérations domestiques et internationales

➤ FINANCEMENT DES STOCKS AVAL DE TRAITE

- Commission sur aval de traite **3% du montant de l'effet avec un minimum de 55,00 €/an**

1. Caisse d'Épargne FACTUREA est une offre de services de Natixis Factor. Natixis Factor : 10-12, avenue Winston Churchill 94676 Charenton-le-Pont Cedex Téléphone : 01 58 32 80 00 - Télécopie : 01 58 32 81 00 - SA à Conseil d'Administration au capital de 19 915 600 euros 379 160 070 RCS Paris - TVA : FR 22 379 160 070. Intermédiaire en assurance inscrit à l'ORIAS sous le numéro 07 001 705 www.factor.natixis.com - Siège social : 30, avenue Pierre Mendès-France - 75013 Paris.

2. BPCE Factor - Société anonyme à Conseil d'Administration au capital de 19 915 600 euros - 379 160 070 RCS Paris - Siège social : 50 avenue Pierre Mendès France - 75013 Paris - Siège administratif : 10-12, avenue Winston Churchill - 94676 Charenton-le-Pont Cedex - Téléphone : 01 58 32 80 00 - intermédiaire d'assurance, inscrit à l'ORIAS sous le numéro 07 001 705 - www.factor.bpce.fr.

3. Easyliner et Tradeliner sont des produits de la Coface, S.A. au capital de 137 052 417,05 €, dont le siège social est 1, place Costes et Bellonte - 92270 Bois-Colombes, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Nanterre sous le numéro B 552 069 791.

➤ LIGNES DE TRÉSORERIE INTERACTIVES LTI (RÉSERVÉ AU SECTEUR PUBLIC)

- Frais de dossier **0,20% du montant de trésorerie accordé minimum 300,00 €**
- Taux **Nous consulter**
- Commission d'engagement **Nous consulter**
- Commission de mouvement **Nous consulter**
- Commission de non-utilisation **Nous consulter**

2 ENGAGEMENTS PAR SIGNATURE

➤ CAUTIONS BANCAIRES / GARANTIES A 1^{ÈRE} DEMANDE

- Frais d'émission d'un acte simple (imprimé pré-établi et normalisé) **155,00 €**
- Frais d'émission d'un acte spécifique **à partir de 215,00 €**
(imprimé non pré-établi et non normalisé)
- Commission d'engagement annuelle **2% du montant autorisé, minimum 50,00 €**
- Mainlevée ou dénonciation d'engagement par signature⁽¹⁾ **155,00 €**
- Cautions retenues de garantie CEGC⁽²⁾ **Nous consulter**
(Compagnie Européenne de Garanties et de Cautions)
- Avenant à la caution bancaire ou à la garantie à 1^{ère} demande (modification de l'acte d'origine) **105,00 €**

3 FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS

➤ FRAIS DE MISE EN PLACE

- Frais de dossier de crédit moyen long terme :
 - Entreprises, Secteur Public , Logement Social **1% du montant du prêt, minimum 600,00 €/dossier**
(dossiers avec garantie externe mini 750,00 €)
 - Associations Gestionnaires **1% du montant du prêt, minimum 400,00 €/dossier**
(dossiers avec garantie externe mini 550,00 €)
- Commission d'engagement annuelle sur prêt moyen-long terme **1% du montant financé**
Calculée en appliquant un % sur le montant de l'engagement. Elle est perçue d'avance à la mise en place du crédit puis à chaque date d'anniversaire.
- Honoraires de montage ou d'arrangement **Nous consulter**
- Frais de coordination pour des opérations de co-financement **Nous consulter**
- Commission de non-utilisation **Nous consulter**
Calculée en appliquant un % sur le montant non utilisé du crédit.

➤ PRÊT À IMPACT

Offre avec un taux d'intérêt indexé sur la performance extra-financière **Nous consulter**

➤ NUMAIRC

Solution de financement en ligne réservée au Secteur Public **Tarifification en ligne sur**
www.caisse-epargne.fr/souscrire/pre-collectivites⁽³⁾

1. Sous réserve d'acceptation par Caisse d'Épargne.

2. CEGC : Compagnie Européenne de Garanties et Cautions - Société Anonyme au capital de 160.995.996 Euros, immatriculée RCS Nanterre sous le numéro 382 506 079. 59 avenue Pierre Mendès France, 75013 PARIS. Siren : 382506079.

3. Coût de connexion selon votre fournisseur d'accès

➤ **OFFRE SUBVENTION DE FINANCES & TERRITOIRES⁽¹⁾** **Nous consulter**

Caisse d'Épargne accompagne les acteurs publics et privés dans leur recherche d'aides et de subventions mobilisables. Nous proposons une offre qui combine des services digitaux innovants et l'accompagnement des experts de Finances & Territoires, une société du Groupe BPCE. Grâce à notre plateforme numérique, il est possible d'effectuer des recherches personnalisées de manière autonome, d'accéder à une base documentaire complète et de bénéficier d'un soutien expert, le tout dans le but de maximiser les aides obtenues, qu'elles soient publiques ou privées.

➤ **ASSURANCE DES EMPRUNTEURS⁽²⁾** **Nous consulter**

Selon limites, conditions et exclusions prévues dans les engagements contractuels en vigueur.

L'assurance des emprunteurs permet de sécuriser votre activité en assurant vos emprunts moyen long terme. En souscrivant cette assurance lors de la mise en place du crédit, vous garantissez la prise en charge de tout ou partie du capital restant dû ou des échéances en cas d'aléa de santé des emprunteurs et/ou des cautions.

4 FINANCEMENT DES PROFESSIONNELS DE L'IMMOBILIER

- Frais de dossier **1% du montant financé minimum 1500,00 €/dossier**
- Commission d'engagement **1%**
Par trimestre, calculée en % annuel du montant de l'ouverture de crédit autorisé.
- Frais de renouvellement, prorogation, augmentation de concours **Nous consulter**
(Frais prélevés lors de la prorogation d'un concours, facturé en % du montant du concours)
- Frais de modification contractuelle **Nous consulter**
- Engagements par signature
 - Cautions dédit terrain (en % du montant cautionné) **Nous consulter**
 - Cautions dédit immeuble **Nous consulter**
 - Cautions datation terrain **Nous consulter**
 - Cautions contrat promotion immobilière **Nous consulter**
 - Cautions paiement entreprises **Nous consulter**
 - Autres cautions **Nous consulter**
- Honoraires de montage ou d'arrangement (frais de dossier) **Jusqu'à 1,5 M€ : 0,30 % min. 1 500,00 €**
Au-delà de 1,5 M€ : Nous consulter
- Frais de visite de chantier **GRATUIT**
- Frais d'estimation de bien **TVA Nous consulter**
- Garanties Financières d'Achèvement GFA (en % du CA TTC) **Nous consulter**
- Garanties Financières d'Achèvement GFA VRD⁽³⁾ (en % de l'assiette de la caution) **Nous consulter**

1. FINANCES & TERRITOIRES, société par actions simplifiée, capital social : 873.174 euros, N° d'immatriculation : 798 665 790 RCS de Chambéry, 1 Place de la Libération 73000 CHAMBERY.

2. L'Assurance des Emprunteurs est un contrat de BPCE Vie et CNP Assurances, entreprises régies par le Code des assurances. BPCE VIE : société anonyme au capital de 161 469 776 euros - 349 004 341 RCS Paris. CNP Assurances société anonyme au capital de 686 618 477 euros entièrement libéré - 341 737 062 RCS Paris. Selon limites, conditions et exclusions prévues dans les engagements contractuels en vigueur.

3. Voirie, Réseau, Divers.

5 AUTRES SERVICES LIÉS AU CRÉDIT

- Duplicata de tableau d'amortissement et justificatif d'intérêt payés **26,00 €**
- Frais d'avenant simple du contrat (date de prélèvement, arbitrage de valeurs données en garantie, réduction de durée, mainlevée de garanties,...) **Minimum 100,00 €. Nous consulter**
- Frais d'avenant complexe : changement d'emprunteur, désolidarisation, transfert de prêt sur un autre objet, substitution d'assurance ou de garanties **1% du CRD⁽¹⁾, minimum 610,00 €**
- Frais d'avenant complexe : réaménagement de taux, durée de la phase d'amortissement ou changement de produit **3% du CRD⁽¹⁾**
- Modification de compte de prélèvement **27,00 €**
- Indemnité de remboursement anticipé **Selon contrat**
- Duplicata de contrat de prêt à la demande du client **36,00 €**
- Simulation de décompte de remboursement anticipé **90,00 €/acte**
- Intérêts de retard sur échéance de prêt **Selon contrat**
- Attestation de prêt soldé **52,00 €**
- Attestation diverse sur crédit en cours **52,00 €**
- Edition de justificatif d'intérêts payés **32,00 €**
- Mainlevée totale ou partielle de garantie réelle ou personnelle, hors crédit bail⁽²⁾ **180,00 €**
- Mainlevée ou modification de garantie sur crédit bail⁽³⁾ **Nous consulter**
- Mainlevée totale ou partielle Garantie Bpifrance, CEGC **GRATUIT**
- Frais d'expertise immobilière, avis de valeur **Prestation externe à la charge du client**

6 FINANCEMENT LOCATIF

- **CRÉDIT BAIL IMMOBILIER⁽⁴⁾** **TVA Nous consulter**
 - Frais de dossier **Nous consulter**
 - Commission d'engagement **Nous consulter**
- **CRÉDIT BAIL MOBILIER⁽⁴⁾** **TVA Nous consulter**
- **LOCATION LONGUE DURÉE⁽⁴⁾** **TVA Nous consulter**
- **LEASE BACK⁽⁴⁾** **TVA Nous consulter**

1. CRD : Capital Restant Dû.

2. Sous réserve d'acceptation par Caisse d'Épargne.

3. Sous réserve d'acceptation par BPCE Lease : Société anonyme à conseil d'administration au capital de 354 096 074 euros - Établissement de crédit spécialisé - Siège social : 7, promenade Germaine Sablon - 75013 Paris - RCS Paris 379 155 369.

4. BPCE Lease : Société anonyme à conseil d'administration au capital de 354 096 074 euros - Établissement de crédit spécialisé - Siège social : 7, promenade Germaine Sablon - 75013 Paris - RCS Paris 379 155 369.

7 GARANTIES SUR PRÊTS⁽¹⁾

S'ajoutent éventuellement les droits d'enregistrement, les frais d'inscription, les frais d'inscription initiale, modificative ou de renouvellement, de signification et les frais dus à la radiation.

▪ Nantissement de compte titres Caisse d'Épargne, parts sociales ou actions hors Caisse d'Épargne	815,00 €
▪ Nantissement de produits Caisse d'Épargne : assurance-vie, compte à terme, livret ou compte bancaire ⁽²⁾	220,00 €
▪ Nantissement de produits d'épargne ou d'assurance hors Caisse d'Épargne ⁽³⁾	504,00 €/acte
▪ Délégation de loyers, délégation d'actif passif	215,00 €/acte
▪ Nantissement de fonds de commerce	660,00 €
▪ Prise de gage, gage espèce avec ou sans dépossession	660,00 €
▪ Nantissement de marché public et autres garanties	Nous consulter
▪ Promesse d'affectation hypothécaire sous seing privé	205,00 €/acte
▪ Hypothèque fluviale, maritime, aérienne	300,00 €
▪ Convention de blocage de compte-courant associé	290,00 €/acte
▪ Gage sur véhicule automobile	325,00 €
▪ Information annuelle aux cautions garants sur crédits par garant et par dossier de prêt	GRATUIT
▪ Engagement de non cession de parts	175,00 €/acte
▪ Frais de publication légale	Nous consulter
▪ Fiducie-sûreté	Nous consulter
▪ Délégation / cession de créances	240,00 €/acte
▪ Tarification des cautions personnes physique et morale	50,00 €/acte
▪ Dailly à titre de garantie, créance unique	82,00 €
▪ Dailly à titre de garantie, créance multiple	115,00 €

8 COUVERTURE DE TAUX

➤ INSTRUMENTS FINANCIERS À TERME **Nous consulter**

1. Sont exclus du montant indiqué les frais légaux variants en fonction du montant du financement et restant à la charge du client.
 2. Produits tenus dans les livres Caisse d'Épargne Hauts de France ou souscrits par son intermédiaire.
 3. Produits non tenus dans les livres Caisse d'Épargne Hauts de France ni souscrits par son intermédiaire (exemple assurance-vie).



LES PLACEMENTS

BON À SAVOIR

Votre charge d'affaires se tient à votre disposition pour vous aider à choisir les solutions de placement les mieux adaptées à vos besoins.

1 ÉPARGNE BANCAIRE⁽¹⁾

> DÉPÔT À TERME

- CAT à taux fixe ou révisable **Nous consulter**
- CAT Vert **Nous consulter**

> LIVRET A ET LIVRET A LOGEMENT SOCIAL **Nous consulter**

> CSL RÉGIONAL **Nous consulter**

> CSL ASSOCIATIS, CSL LOGEMENT SOCIAL **Nous consulter**

> SERVICES ASSOCIÉS À L'ÉPARGNE BANCAIRE

- Relevés
 - Relevé de compte multiproduits mensuel **1,50 €/relevé**
 - Relevé de compte multiproduits trimestriel, semestriel ou annuel **GRATUIT**
 - Relevé supplémentaire **1,65 €/relevé**
- Retrait d'espèces sur compte d'épargne dans une autre Caisse d'Épargne
 - Délivrance et mise à disposition d'un accréditif **GRATUIT**
 - Retrait avec accréditif⁽²⁾ **GRATUIT**
- Frais de tenue de compte sur Livret et/ou sur Compte sur Livret inactif⁽³⁾ **30,00 €/an**
dans la limite du solde créditeur du compte⁽⁴⁾

1. Sous réserve d'éligibilité.

2. Ne concerne que le Livret A.

3. Compte inactif au sens de l'article L. 312-19 du code monétaire et financier. Le montant des frais et commissions de toutes natures prélevés annuellement sur un compte sur livret inactif (Livrets et CSL) est plafonné par arrêté ministériel. Ce montant est débité dans la limite du plafond réglementaire de 30 € et sous réserve du solde disponible.

4. Le montant des frais et commissions de toute nature prélevés annuellement sur un compte sur livret inactif est plafonné par arrêté ministériel.

2 PLACEMENTS FINANCIERS

Caisse d'Épargne, distributeur non indépendant, n'est pas soumis à une obligation contractuelle de travailler exclusivement avec un ou plusieurs producteurs et n'est pas en mesure de fonder son analyse sur un nombre suffisant de produits et services sur le marché car elle travaille principalement avec des entreprises du Groupe BPCE. À ce titre, Caisse d'Épargne peut bénéficier de rétrocessions de la part de producteurs ou d'émetteurs d'instruments financiers distribués par son intermédiaire.

Caisse d'Épargne peut bénéficier d'avantages non monétaires suivants : la formation des conseillers, la fourniture d'informations relatives aux instruments financiers, la participation à une conférence, la mise à disposition d'outils, etc. Ces avantages ont pour objectif notamment d'améliorer la qualité du Service fourni au client.

Retrouver la définition des frais dans le Glossaire des frais des placements financiers sur www.amf-france.org

► FRAIS PONCTUELS

FRAIS PONCTUELS LIÉS AU SERVICE

- Ouverture de compte-titres..... **GRATUIT**
- Transfert de compte-titres vers un autre établissement du réseau Caisse d'Épargne..... **GRATUIT**
- Transfert de compte-titres vers une autre banque..... **TVA 0,30% du portefeuille avec un minimum de 101,67 €**
- Clôture de compte-titres..... **GRATUIT**
- Transaction réalisée sur un titre financier (ordre de bourse)⁽¹⁾
 - Ordre de bourse Euronext⁽²⁾ (Paris, Bruxelles, Amsterdam) au comptant

	En centre d'affaires ou par téléphone ⁽³⁾	Par internet ⁽⁴⁾
Taux de courtage (% du montant de l'ordre)	1,20 %	0,50 %
Minimum de perception	20,60 €	8,80 €
Ordre non exécuté	GRATUIT	
Ordre annulé	GRATUIT	

- Opérations sur valeurs étrangères

Pour les places suivantes : USA, Allemagne, Grande-Bretagne, Italie, Espagne, Luxembourg, Pays-Bas :

- Taux de courtage (% du montant de l'ordre)..... **0,50 %**
- Minimum de perception **46,00 €**
- Maximum de perception **229,00 €**
- + Commission fixe par ordre..... **30,00 €**

1. Hors service de gestion sous mandat.

2. La facturation des ordres de Bourse dépend principalement de la place sur laquelle les titres sont négociés, du montant de l'ordre et du mode de transmission choisi.

3. Coût d'un appel local hors surcoût éventuel de votre opérateur en France métropolitaine.

4. Coût de connexion selon votre fournisseur d'accès.

Pour les autres places :

■ Taux de courtage (% du montant de l'ordre)	0,50 %
Minimum de perception.....	46,00 €
Maximum de perception.....	229,00 €
■ + Commission fixe par ordre.....	46,00 €
■ + Frais de brokerage selon les pays	Nous consulter

FRAIS PONCTUELS LIÉS AU PRODUIT

- Opérations sur OPC⁽¹⁾ réseau groupe BPCE
 - Souscription OPC..... **Nous consulter**
 - Rachat OPC hors fonds à formule..... **GRATUIT**
- Opérations sur OPC⁽¹⁾ d'un autre réseau
 - Souscription en agence ou par téléphone⁽²⁾..... **1,2% du montant de la souscription avec un plafond de 37,00 €**
 - Souscription par internet⁽³⁾..... **0,5% du montant de la souscription avec un plafond de 37,00 €**
 - Rachat avant échéance de fonds à formule..... **Nous consulter**
 - Rachat avant échéance de Fonds Commun de Placement (FCP) garanti ou à promesse..... **Nous consulter**
- Titres de créance

Obligation émise par Natixis CIB pour les Caisses d'Épargne	
Frais de souscription	GRATUIT
Frais de sortie	GRATUIT
Autres titres de créance	Se référer au document d'Information Clé (DIC)

1. OPC : Organismes de Placement Collectif.

2. Cout d'un appel local hors surcout éventuel de votre operateur en France métropolitaine.

3. Cout de connexion selon votre fournisseur d'accès.

➤ FRAIS RÉCURRENTS

FRAIS RÉCURRENTS LIÉS AU SERVICE

DROITS DE GARDE (SUR LA BASE D'UNE VALORISATION AU 31/12)⁽¹⁾ TVA

Portefeuille (compte-titres) composé uniquement de valeurs Groupe CE ⁽²⁾	
Droits de garde	TVA 7,17 €/trimestre soit 28,68 €/an
Droits de garde offert en cas de détention exclusive de parts sociales de Société Locale d'Épargne	

Portefeuille (compte-titres) mixte composé de valeurs Groupe CE ⁽²⁾ et de valeurs hors Groupe CE ⁽²⁾ ou uniquement de valeurs hors Groupe CE ⁽³⁾			
	Portefeuille d'une valeur totale inférieure à 1 million d'euros		Portefeuille d'une valeur totale supérieure ou égale à 1 million d'euros
	Valeurs Groupe CE ⁽²⁾	Valeurs hors Groupe CE ⁽³⁾	
Commission proportionnelle ⁽⁴⁾ appliquée sur la valorisation des valeurs hors Groupe CE	GRATUIT	TVA 0,08 %/ trimestre	Nous consulter
Minimum de perception		TVA 9,58 €/ trimestre	
Maximum de perception		TVA dans la limite de 70,00 €/ trimestre	
+ Commission fixe par ligne du portefeuille (en supplément de la commission proportionnelle)		TVA 1,04 €/ ligne/trimestre	

BON À SAVOIR

Les droits de garde correspondent à la rémunération perçue par votre banque pour assurer la tenue et le service de votre compte-titres (paiement des dividendes, suivi des opérations sur titres...). Les droits de garde sont prélevés en début d'année civile et calculés sur la valeur des titres de l'année précédente arrêtée au 31 décembre.

- Droits de garde sur emprunts BPCE **GRATUIT**
- Comptes-titres sans position à la fin du trimestre civil **TVA 5,50 €/trimestre**
- Frais de tenue et de gestion de compte-titres inactif (compte inactif au sens de l'article L. 312-19 du code monétaire et financier). Les frais et commissions prélevés annuellement ne peuvent être supérieurs aux droits de garde prélevés si le compte n'avait pas été considéré comme inactif **Application des droits de garde, dans la limite de 30,00 €/an (montant plafonné par arrêté ministériel)**

1. Hors service de Gestion sous mandat.

2. Les valeurs Groupe CE sont constituées des valeurs émises par le Groupe Caisse d'Épargne (parts sociales de SLE, actions Natixis, Emprunts BPCE, etc.) ainsi que les seuls OPC (SICAV, FCP, etc.) commercialisés par le réseau Caisse d'Épargne. Nous consulter pour plus de précisions.

3. À l'exclusion des valeurs définies au renvoi précédent, les autres valeurs sont toutes les valeurs pouvant être inscrites en portefeuille.

4. Commission proportionnelle au montant du portefeuille valorisé au terme de chaque trimestre civil, calculé par tranche, en fonction du barème présent dans le prospectus du titre concerné.

FRAIS RÉCURRENTS LIÉS AU PRODUIT

- Organismes de Placement Collectif (OPC)⁽¹⁾

Frais de gestion	Se référer au Document d'Information Clé (DIC)
------------------	--

➤ TARIFICATION APPLICABLE AUX PARTS SOCIALES

- Frais de souscription, détention, rachat de parts sociales, quel que soit le support de détention **GRATUIT**

➤ TARIFICATION APPLICABLE AUX CONTRATS DE CAPITALISATION **Nous consulter**

Les frais relatifs aux différents contrats sont indiqués dans les bulletins d'adhésion, les notices remis aux clients ou les documents d'informations clés (DIC). Les établissements perçoivent une commission de distribution laquelle est également mentionnée dans les documents contractuels et réglementaires auxquels le client peut avoir accès.

➤ TARIFICATION APPLICABLE À LA GESTION SOUS MANDAT **Nous consulter**

Droit d'entrée et de sortie	Votre Caisse d'Épargne perçoit des droits d'entrée sur des OPC hors groupe.
Commissions de mouvement	Votre Caisse d'Épargne perçoit des commissions de mouvement.
Commissions de gestion rétrocédées par le gérant	80% des commissions de gestion perçues par le gérant sont rétrocédées à la Caisse d'Épargne en tant que distributeur du mandat.
Droits de garde	Votre Caisse d'Épargne perçoit des droits de garde.

Les commissions de mouvement désignent les frais perçus par le gérant ou des parties liées à l'occasion d'opérations d'achat ou de vente portant sur le portefeuille d'un mandat de gestion.

Avertissement :

Votre attention est attirée sur les liens capitalistiques existant entre le gérant VEGA IS et votre Caisse d'Épargne, établissement distributeur, qui pourraient faire émerger de potentiels conflits d'intérêts. Le schéma de rémunération établi entre votre Caisse d'Épargne, distributeur et teneur de compte d'une part, et VEGA IS, gérant sous mandat, d'autre part, peut renforcer l'incitation du gérant sous mandat à accroître le taux de rotation des portefeuilles pour le compte du groupe.

1. Hors service de Gestion Sous Mandat.

BON À SAVOIR

Pour obtenir une information complète sur les coûts et frais, il convient pour le Client de se reporter aux documents réglementaires propres à chaque type d'opération ou instrument financier que Caisse d'Épargne fournit au Client. Le client peut recevoir sur demande de sa part des précisions sur la rémunération de Caisse d'Épargne perçue à ce titre.

> **TARIFICATION APPLICABLE AUX PRODUITS FINANCIERS SUR MESURE**

(SCPI/FCPI...) **Nous consulter**

> **OPÉRATIONS DIVERSES**

GESTION DE TRÉSORERIE

- Placement automatisé de trésorerie
- Intégral Cash Trésorerie **Nous consulter**

BON À SAVOIR

Intégral Cash Trésorerie place de manière automatique vos excédents de trésorerie par souscription/ rachat quotidiens d'OPC monétaires.

ANALYSE DE PORTEFEUILLE « PORTFOLIO CLARITY »

- Pour analyser la rentabilité et la diversification de votre portefeuille **GRATUIT**

GESTION DE COMPTE-TITRES

- Frais liés à l'application des conventions fiscales étrangères **Frais réels**
- Relevé trimestriel **GRATUIT**
- Délivrance d'un relevé d'intérêts courus non échus **TVA 25,00 €**
- Relevé ponctuel de portefeuille **GRATUIT**
- Attestation et certificats divers sur demande client, évaluation d'actifs hors succession **57,20 €/acte**
- Edition et envoi de l'imprimé fiscal unique (IFU) **GRATUIT**
- Duplicata de l'imprimé fiscal unique (IFU) **TVA 27,50 €**
- Demande de LEI (Legal Entity Identifier) **TVA Nous consulter**
- Frais de recherche sur titres (hors comptes inactifs) :
 - Standard moins de 5 ans **TVA 72,50 €**
 - Standard plus de 5 ans **TVA 148,50 €**
- Autres recherches **TVA Nous consulter**

INGÉNIERIE SOCIALE ET ASSURANCES



L'offre Ingénierie Sociale Caisse d'Épargne repose sur une combinaison de dispositifs complémentaires permettant à une entreprise ou à une structure, d'apporter des outils de motivation et fidélisation aux salariés, de préparer la retraite et d'assurer la pérennité de l'entreprise.

1 INGÉNIERIE SOCIALE

Épargne Salariale (Plan d'Épargne Entreprise (PEE), Plan d'Épargne Retraite Collectif (PERCOL), Intéressement, Plan d'Épargne Retraite Obligatoire (PERO)⁽¹⁾ **Nous consulter**

BON À SAVOIR

Les offres BOX OFFICE, Primissime, PERCOL&CO et Intéressement Caisse d'Épargne sont de vrais leviers de motivation et fidélisation des collaborateurs. Si l'intéressement permet l'amélioration de la performance, le PEE et PER Collectif en sont le réceptacle et permettent aux collaborateurs de se constituer une épargne à moyen terme (PEE), et/ou une épargne-retraite (PERCOL) en contrepartie d'un risque de perte en capital. L'ensemble des offres d'épargne salariale bénéficie d'avantages sociaux et fiscaux pour les employeurs et les salariés.

2 TITRES DE SERVICES

BON À SAVOIR

Les offres Titres de services proposées par Swile⁽²⁾, partenaire de Caisse d'Épargne sont des solutions qui facilitent la vie des collaborateurs des secteurs privé et public (titres-restaurants) et permettent de les valoriser (titres cadeaux), tout en bénéficiant d'avantages sociaux et fiscaux.

- Titre-Restaurant « Swile »⁽²⁾(carte)..... **Nous consulter**
- Titre Cadeau « Swile »⁽²⁾(carte) **Nous consulter**

1. Dispositifs d'épargne salariale développés par Natixis Interepargne - Société Anonyme au capital de 8 890 784 euros Immatriculée au RCS de Paris sous le numéro^o B 692 012 669 - Siège social : 30, avenue Pierre Mendès France, 75013 Paris. Numéro de déclarant : 14948YE. Natixis Asset Management Société de gestion de portefeuille. Société anonyme au capital de 50 434 604,76 euros, RCS Paris 329 450 738 dont le siège social est 21, quai d'Austerlitz - 75013 Paris, société de gestion de portefeuille agréée par l'Autorité des marchés financiers sous le numéro GP90009 en date du 22 mai 1990. Se rapporter aux conditions contractuelles disponibles dans votre Centre d'Affaires Caisse d'Épargne.

2. Service fournis par Swile, partenaire de Caisse d'Épargne.

3 INDEMNITÉS DE FIN DE CARRIÈRE/ INDEMNITÉS DE LICENCIEMENT⁽¹⁾ Nous consulter

BON À SAVOIR

Le dispositif IFC (Indemnités de Fin de Carrière) / IL (Indemnités de Licenciement) permet une meilleure gestion des provisions qui relèvent d'une obligation légale (versement de l'indemnité lors du départ à la retraite).

4 PROTECTION HOMME CLÉ⁽²⁾ Nous consulter

En cas de décès ou de Perte Totale et Irréversible d'Autonomie de la personne assurée, le contrat Protection Homme Clé⁽²⁾ garantit le versement d'un capital⁽³⁾ prédéfini à l'entreprise pour atténuer les répercussions de cette absence. Il permet par exemple d'engager les dépenses de recrutement et de formation d'un remplaçant, de faire appel à la sous-traitance, de conserver la confiance des clients, fournisseurs et investisseurs, de préserver la trésorerie.

5 ASSURANCE RESPONSABILITÉ DU DIRIGEANT⁽⁴⁾ Nous consulter

Les assurances Responsabilité Civile des Dirigeants d'Entreprise (RDE) et Responsabilité Civile des Dirigeants d'Association (RDA) permettent de protéger les dirigeants des conséquences pécuniaires de leur mise en cause personnelle au civil et au pénal pour manquement à leurs obligations légales et réglementaires ou en cas de faute de gestion.

6 ASSURANCES POUR LA PROTECTION DE L'ACTIVITÉ DES ACTEURS ÉCONOMIQUES PUBLICS ET PRIVÉS

BON À SAVOIR

WTW France⁽⁵⁾, partenaire Caisse d'Épargne, vous propose des solutions d'assurances différentes selon vos besoins : Dommages aux biens, Responsabilité civile & Protection juridique, Responsabilité Civile des Mandataires Sociaux pour les Entreprises et les Associations [RCMS, RDE, RDA], Flotte automobile, Construction/réfection de bâtiments, Assistance Mission/Individuelle Accident, Marchandises transportées, Gestion du cyber risque, Fraudes.

1. « Indemnités de Fin de Carrière » et « Indemnités de Licenciement » sont des contrats de ARIAL CNP ASSURANCES. Entreprise régie par le Code des assurances. Société anonyme au capital de 10 848 004,80 €. Siège social : 32, avenue Emile Zola 59370 Mons-en-Baroeul. 410 241 657 RCS Lille Métropole. Selon limites, conditions et exclusions prévues dans les engagements contractuels en vigueur.
2. Protection Homme Clé est un contrat de prévoyance assuré par BPCE Vie, entreprise régie par le code des assurances. BPCE Vie, Société anonyme au capital social de 161 469 776 euros. Entreprise régie par le code des Assurances 349 004 341 RCS Paris. Siège social : 7, promenade Germaine Sablon – 75013 Paris. L'adhésion au contrat de prévoyance Homme Clé est soumise à la réalisation de formalités, notamment médicales selon le montant cumulé des capitaux garantis. Des limites d'âge sont appliquées.
3. Selon conditions, limites et exclusions prévues aux documents contractuels en vigueur.
4. Assurance RDE et RDA sont des contrats d'AIG Europe SA Compagnie d'assurance au capital de 47 176 225 euros, immatriculée au Luxembourg (RCS n° B 218906). Siège social : 35D Avenue J.F Kennedy, L1855, Luxembourg. Succursale pour la France : Tour CBX, 1 passerelle des reflets 92400 Courbevoie Adresse Postale : Tour CBX, 1 passerelle des reflets CS 60234 92913 Paris la Défense Cedex. Selon limites, conditions et exclusions prévues dans les engagements contractuels en vigueur.
5. WillisTowersWatson France Société de courtage d'assurance et de réassurance. Société par actions simplifiée au capital de 1 432 600 euros. 311 248 637 R.C.S Nanterre. N° FR 1311248637 - Siège social : Tour Hekla – 52, avenue du Général de Gaulle – 92800 Puteaux. Tel : 01 41 43 50 00. Télécopie : 01 41 43 55 55. <https://www.wtwco.com/fr-FR/Intermediaire> immatriculée à l'ORIAS sous le N° 07 001 707 (<http://www.orias.fr>). Willis Towers Watson France est soumis au contrôle de l'ACPR (Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution) – 4 Place de Budapest – CS 92459 – 75436 Paris Cedex 9.

INGÉNIERIE FINANCIÈRE



- Opérations de couverture de risque
 - Couverture de risque de taux
Nous vous proposons en partenariat avec Natixis d'accéder à une large gamme de produits vous permettant de vous prémunir contre les variations de taux d'intérêt..... **Nous consulter**
 - Couverture de risque de change
Une large gamme de produits en partenariat avec Natixis vous permettant de vous prémunir contre les risques liés aux variations du taux de change et donc de sécuriser vos transactions..... **Nous consulter**
 - Couverture de risque de matière première
Votre domaine d'activité est l'achat, la transformation ou la vente des principales matières premières ?
Vous souhaitez vous protéger contre une variation des prix ?
Caisse d'Épargne et Natixis proposent des solutions pour vous prémunir des variations de cours et ainsi sécuriser la rentabilité de votre activité..... **Nous consulter**
- Opérations financières..... **Nous consulter**
 - Montage de financement structuré (LBO ...), transmission d'entreprises **Nous consulter**

INGÉNIERIE IMMOBILIÈRE

- Immobilier professionnel..... **Nous consulter**

BON À SAVOIR

Une équipe dédiée aux promoteurs, constructeurs, aménageurs, lotisseurs, marchands de biens et investisseurs vous accompagne dans la mise en oeuvre de vos opérations immobilières et le financement adapté à chacun de vos projets.

BANQUIER DU DIRIGEANT



BON À SAVOIR

Caisse d'Épargne intervient sur l'ensemble des étapes clés de la vie des dirigeants et de leur entreprise. Pour répondre aux besoins en conseil exprimés par ces dirigeants, Caisse d'Épargne intègre dans son approche une démarche à 360° qui prend en compte l'ensemble des paramètres personnels et professionnels.

LE COMMERCE INTERNATIONAL



1 TENUE DE COMPTE

> COMPTES EN DEVICES (MONTANT PRÉLEVÉ DANS LA DEVISE)

- Frais de tenue de compte en devises **équivalent à 90,00 €/trimestre dans la devise concernée⁽¹⁾**
- Frais de tenue et de gestion de compte en devises inactif⁽²⁾ **équivalent à 30,00 €/an dans la devise concernée⁽¹⁾**
- compte inactif au sens de l'article L.312-19 du code monétaire et financier
- Commission de mouvement sur mouvements débiteurs en devises..... **0,10 % / trimestre**
Calculée sur les opérations passées au débit du compte, elle représente la partie proportionnelle de la prestation de gestion administrative et comptable liée à la tenue de compte.

> COMPTES À TERME EN DEVICES⁽³⁾ **Nous consulter**

BON À SAVOIR

Abonnement Portail Trade : pour accéder à la gestion en ligne de vos opérations de Trade Finance (remises documentaires import/export, crédits documentaires Import/export).

2 À DESTINATION DE L'ÉTRANGER - IMPORT

> CARTES

Se reporter à la page 19 pour les paiements et retraits en euros et en devises.

> ÉMISSION D'UN VIREMENT SEPA

Virements en Euros de l'EEE (Espace Economique Européen), complet, avec un BIC et un IBAN, frais partagés. Se reporter à la page 20 « Virements émis ».

	Virement papier	Virement télétransmis
Frais par virement occasionnel avec un BIC et un IBAN	20,00 €	0,22 €

> ÉMISSION D'UN VIREMENT NON SEPA

Virements en euros dans l'EEE (Espace Economique Européen), incomplets ou en frais non partagés, hors EEE quel que soit le montant ou en devises quel que soit le pays.

	Virement papier	Virement télétransmis
a) Commission proportionnelle	0,10% du montant de la transaction, minimum 20,40 €	
b) Commission fixe		11,00 €
c) Commission de change si virement en devises	0,10% du montant de la transaction, minimum 20,40 €	

- Frais par virement occasionnel vers la Banque BCP Maroc..... **5,00 €**
(virement en euros et dont le montant est < 150 000 €)
- Frais par virement occasionnel incomplet (coordonnées bancaires manquantes ou erronées)..... **15,75 €**
- Frais du correspondant **18,00 €/transfert**

1. Selon le taux de change en vigueur à la date d'arrêté de compte.

2. Le montant des frais et commissions de toute nature prélevés annuellement sur un compte courant inactif est plafonné par arrêté ministériel. Ce montant est débité dans la limite du solde débiteur.

3. Sous réserve de commercialisation.

> PAIEMENT PAR CHÈQUE À L'ÉTRANGER

- En euros : commission de service..... **0,10% du montant, minimum 20,00 €**
- En devises (commissions cumulatives) :
 - Commission de service..... **0,10% du montant, minimum 20,00 €**
 - Commission de change **0,10 % du montant en fonction du cours de change en vigueur, minimum 20,00 €**
- Frais d'émission de chèque de banque en devises **15,85 €**

> FRAIS RÉCLAMÉS PAR CORRESPONDANT ÉTRANGER Frais réels

> CRÉDITS DOCUMENTAIRES IMPORTS

- Commission d'ouverture ou de modification (montant, durée)..... **0,25% du montant/trimestre indivisible, minimum 150,00 €**
- Commission de modification (autre que sur le montant et la durée).... **0,25% du montant/trimestre indivisible, minimum 115,00 €**
- Commission d'acceptation ou de paiement différé (par mois indivisible, minimum de facturation 2 mois) **0,12% du montant, minimum 50,00 €**
- Commission d'utilisation/examen/levée de documents **0,15% du montant/trimestre indivisible, minimum 110,00 €**
- Commission de prorogation ou d'augmentation **0,25% du montant/trimestre indivisible, minimum 110,00 €**
- Frais d'intervention (bon de cession) **80,00 €**
- Frais supplémentaires d'acte complexe (dont frais de projet) **85,00 €**
- Frais d'irrégularité⁽¹⁾ **115,00 €**
- Emission d'une cession bancaire..... **75,00 €**
- Clause UPAS **Nous consulter**

> REMISES (EFFETS) LIBRES IMPORT

- Commission de présentation **50,00 €**
- Commission de paiement **0,20% du montant, minimum 50,00 €**
- Commission d'impayé..... **0,05% du montant, minimum 45,00 €**
- Autre commission (modification, prorogation, avis de sort) **45,00 €**

> REMISES DOCUMENTAIRES IMPORT/ EFFET LIBRE

- Commission de paiement **0,25% du montant, minimum 75,00 €**
- Commission d'acceptation..... **45,00 €**
- Commission d'impayé..... **80,00 €**
- Autre commission (modification, prorogation, avis de sort) **43,00 €**
- Commission de clôture (en cas de déboucement hors remise documentaire)..... **50,00 €**
- Frais de bon de cession **35,00 €**
- Commission d'aval..... **50,00 €**

1. Différence constatée entre l'ouverture de lettre de crédit et les documents fournis (à la charge de l'exportateur).

3 EN PROVENANCE DE L'ÉTRANGER - EXPORT

> RÉCEPTION D'UN VIREMENT SEPA

- Virements en euros zone SEPA avec un BIC et un IBAN, et frais partagés.
 - Frais par virement automatisable avec un BIC et un IBAN **GRATUIT**

> RÉCEPTION D'UN VIREMENT NON SEPA

- Virement en euros hors zone SEPA ou en devises quel que soit le pays.
 - Commission fixe **11,00 €**
 - Commission de change si virement en devises **0,10% minimum 20,40 €**

> FRAIS RÉCLAMÉS PAR CORRESPONDANT ÉTRANGER **Frais réels**

> CRÉDIT DOCUMENTAIRE EXPORT **Nous consulter**

> REMISES LIBRES EXPORT

- Commission de présentation **0,25% minimum 55,00 €**
- Commission d'encaissement **0,25% minimum 55,00 €**
- Autre commission **45,00 €**
(modification, prorogation, avis de sort, acceptation, présentation supplémentaire, impayé)

> REMISES DOCUMENTAIRES EXPORT

- Commission d'encaissement **0,20% minimum 90,00 €**
- Autre commission **45,00 €**
(modification, prorogation, avis de sort, acceptation, présentation supplémentaire, impayé)
- Commission de clôture (en cas de déboucement hors remise documentaire) **50,00 €**

4 OPÉRATIONS DE CHANGE

- Abonnement Click'n Trade (outil de gestion en ligne des opérations de change) **GRATUIT**
- Commission de change Click'n Trade **0,05% minimum 15,00 €**
- Change à Terme ou Préavis Plus : commission de mise en place **35,00 €**
- Autre : swap de change, options, produits structurés **Nous consulter**

> CHANGE MANUEL

- Achat/vente billets de banque étrangers (devises) :
 - Commission de change **Selon cours**
 - Minimum de perception **4,70 €**

5 AVANCES EN DEVICES

- Frais de tirage 90,00 €
- Frais de dossier **Minimum 500,00 €**
- Taux d'intérêt **Nous consulter**

6 GARANTIES INTERNATIONALES

BON À SAVOIR

Les garanties internationales sont des engagements par signature émises soit dans le cadre d'un marché export (garantie de soumission, de restitution d'acompte, de bonne exécution, de dispense de retenue de garantie...) soit dans le cadre d'un marché import en garantie de paiement de marchandises ou de services.

Une caution directe est une caution émise par une banque en faveur d'un bénéficiaire (souvent une entreprise).

Une caution indirecte est une caution émise par une banque en faveur d'une banque qui la réémet en local en faveur d'un bénéficiaire (souvent une entreprise).

Une garantie sans projet correspond à une garantie émise par la Banque sans rédaction préalable de version « brouillon » de cet acte prévalidée par le Client avant son émission.

Une garantie avec projet correspond à son contraire.

- Commission de notification de garantie reçue **130,00 €**
- Commission de mise en jeu de garantie **150,00 €**
- Commission d'engagement **Nous consulter**
(par trimestre indivisible, calculée en % du montant et perçue trimestriellement d'avance)
- Frais de modification **100,00 €/modification**
- Frais de mainlevée **80,00 €/sollicitation**
- Frais d'établissement d'acte, par acte :
 - caution ou garantie internationale simple **200,00 €**
 - caution ou garantie internationale complexe **à partir de 250,00 €**
- Frais d'étude de projet en cas de non émission **350,00 €**

➤ **LETTRES DE CRÉDIT STAND-BY LC IMPORT** **Nous consulter**

➤ **LETTRES DE CRÉDIT STAND-BY EXPORT**

- Commission d'encaissement/confirmation **Nous consulter**
- Frais de modification **100,00 €/modification**
- Frais de mainlevée **70,00 €/sollicitation**

7 OFFRE COFACE⁽¹⁾ Nous consulter

BON À SAVOIR

En partenariat avec Coface, Caisse d'Épargne propose des solutions adaptées à la sécurisation de votre poste clients.

8 OFFRE PRAMEX INTERNATIONAL⁽²⁾

PRAMEX INTERNATIONAL est un cabinet international de conseil en développement et en Corporate Finance du groupe BPCE pour accélérer, sécuriser et pérenniser les investissements des PME et ETI à l'international..... **Nous consulter**

9 OFFRE GLOBALLIANS⁽³⁾

Globallians est un réseau de sociétés indépendantes expertes en accompagnement des entreprises à l'international. Globallians vient compléter l'offre de Pramex permettant ainsi une couverture géographique étendue et l'accès à de nouveaux types d'activités. **Nous consulter**

10 FRAIS ANNEXES

- Frais de courrier **TVA 10,00 €**
- Frais de Swift **TVA Nous consulter, minimum 35,00 €**
- Frais de courrier express..... **TVA 30,00 €**

1. COFACE, société anonyme au capital de 13 705 241 705 €, siège social 1 Place Costes et Bellonte 92270 BOIS-COLOMBES, RCS Nanterre N° B 552069791.

2. PRAMEX INTERNATIONAL – Société anonyme au capital de 514 500 euros, immatriculée au RCS de Paris sous le numéro B 389 589 920, numéro de TVA Intracommunautaire FR88 389589920, 58 avenue d'Iéna, 75116 PARIS.

3. Association déclarée Globallians Siège social : 23 rue Crepet - 69007 Lyon 07 SIREN 831 817 614.

AUTRES PRESTATIONS ET SERVICES



1 FRAIS DE RECHERCHE

- Frais de recherche d'opération ou de document **TVA 20,83 €/recherche**
- Photocopie du recto du chèque **19,85 €/recto**
- Historique de compte - 3 ans **TVA 10,41 €/semestre civil**
- Historique de compte + 3 ans **TVA 23,75 €/semestre civil**
- Frais de recherche de documents comptables et fiscaux non remis **140,00 €/an**
- Frais de recherche d'adresse inconnue, PND (Pli Non Distribué) **39,70 €**

2 LOCATION DE COFFRE-FORT

- Frais de location de coffre-fort (selon contenance)¹⁾ **TVA à partir de 208,33 €/an**
- Frais d'ouverture forcée d'un coffre-fort (tous motifs) **TVA Frais réels/ouverture**

3 OFFRE MAILINBLACK⁽²⁾, SOLUTIONS DE CYBER SECURITE ET DE CYBERCOACHING

Bénéficiez de solutions de cyber sécurité et de cybercoaching pour protéger votre entreprise et vos salariés face aux cyber risques via notre partenaire Mailinblack **TVA Nous consulter**

4 SERVICE GESTION DE FACTURES

TVA Nous consulter

Service complet de gestion comptable et financière en ligne pour les entrepreneurs, incluant un service de facturation électronique.

5 GREEN

- SAMI & Naldeo (évaluation carbone) **Nous consulter**
- Économie d'Énergie (économies d'énergie et subvention des travaux) **Nous consulter**
- OPERA Énergie (courtage en fourniture d'énergie) **Nous consulter**

Des solutions proposées par nos partenaires sur le green offrent une large gamme de solutions durables.

1. Plafond maximal du dépôt garanti 30 000 € sauf dispositions contraires.

2. MAILINBLACK, société par actions simplifiée au capital social de 200 000 €, immatriculée au RCS de Marseille sous le numéro 449 002 104, dont le siège social est situé 4 Place Sadi Carnot, 13002 Marseille, représentée par la société BLACK ANGEL, elle-même représentée par Monsieur Thomas Kerjean, son Président en exercice.

IRRÉGULARITÉS ET INCIDENTS DE FONCTIONNEMENT




1 INCIDENTS DE FONCTIONNEMENT

> COMMISSION D'INTERVENTION

- Commission d'intervention **9,90 €/opération, dans la limite d'un plafond journalier de 100,00 €**

Somme perçue par la banque en raison d'une opération entraînant une irrégularité de fonctionnement du compte nécessitant un traitement particulier (présentation d'un ordre de paiement irrégulier, coordonnées bancaires inexactes, absence ou insuffisance de provision...)

> LES INCIDENTS LIÉS AUX CHÈQUES

- Frais de lettre d'information préalable pour chèque émis sans provision. **10,00 € (maximum 1 par jour)⁽¹⁾**
- Forfait de frais par chèque rejeté pour défaut de provision comprenant : 
 - les frais de lettre d'information préalable pour chèque émis sans provision : envoi par lettre simple ou appel par plateforme téléphonique (frais postaux en sus en cas d'envoi en recommandé à la demande du client)
 - les frais de dossier
 - les frais de rejet de chèque
 - les frais de lettre d'injonction adressée au titulaire et au co-titulaire
 - les frais postaux d'envoi en recommandé avec A/R de la lettre d'injonction
 - la déclaration Banque de France
 - les frais de gestion du compte pendant la période d'interdiction bancaire
 - les frais de délivrance du certificat de non-paiement
 - les frais de blocage de provision
 - les frais de mainlevée de l'interdiction bancaire

pour un chèque < ou égal à 50,00 €	20,10 €⁽²⁾/rejet dans la limite d'un plafond journalier de 100,00 €
pour un chèque > à 50,00 €	40,10 €⁽²⁾/rejet dans la limite d'un plafond journalier de 100,00 €
- Frais suite à notification signalée par la Banque de France d'une interdiction d'émettre des chèques.... **15,00 €**
- Frais d'information de la Banque de France pour chèque payé en période d'interdiction bancaire **20,00 €**

1. En cas de paiement du chèque, les frais de lettre d'information préalable sont facturés en complément de la commission d'intervention. En cas de rejet du chèque, les frais de lettre d'information préalable sont inclus dans le forfait de frais de rejet.
2. Ces frais n'intègrent pas la commission d'intervention. Elle sera facturée séparément.

➤ LES INCIDENTS LIÉS AUX PRÉLÈVEMENTS⁽¹⁾

- Frais de lettre d'information préalable pour prélèvement sans provision⁽²⁾.. **10,00 € (maximum 1 par jour)**
- Forfait de frais par prélèvement SEPA (dont TIP SEPA et télé règlement SEPA), virement SEPA, rejeté pour défaut ou insuffisance de provision comprenant⁽³⁾ **41a** :
 - les frais de lettre d'information préalable pour prélèvement sans provision
 - les frais de lettre d'information sur le refus d'exécution d'opérations de paiement et tous les autres frais perçus par la banque à l'exception de la commission d'intervention qui est prélevée séparément.
- prélèvement < à 20,00 € **montant de l'opération dans la limite d'un plafond journalier de 40,00 €⁽³⁾**
- prélèvement > ou égal à 20,00 € **10,10 € dans la limite d'un plafond journalier de 40,00 €⁽³⁾**

➤ LES INCIDENTS LIÉS À LA CARTE BANCAIRE

- Frais d'information préalable à l'inscription au fichier Banque de France pour usage abusif de la carte **10,00 €**
- Frais pour déclaration à la Banque de France d'une décision de retrait de carte bancaire **54,00 €**
- Frais d'ouverture de dossier de surveillance suite à un incident de paiement par carte **GRATUIT**

➤ AUTRES INCIDENTS

- Frais de rejet de virement pour défaut de provision **GRATUIT**
- Frais de lettre d'information pour compte-courant débiteur non autorisé :
 - 1^{ère} lettre **10,00 €/relance**
 - 2^{ème} lettre **10,00 €/relance**
- Frais par saisie attribution, saisie conservatoire..... **126,00 €**
- Frais par saisie administrative à tiers détenteur..... **10 % du montant de la créance dans la limite d'un plafond fixé à 83,33 €**

2 OPPOSITIONS

- Frais d'opposition de chèque(s) par l'émetteur **20,40 €/chèque**
- Frais d'opposition de chéquier(s) par l'émetteur **33,10 €/chéquier**
- Frais d'opposition (blocage) de la carte par le titulaire pour perte, vol ou usage frauduleux **GRATUIT**
- Frais d'opposition (blocage) de la carte par la banque pour usage abusif par le titulaire..... **GRATUIT**

1. Les frais de rejet ainsi que la commission d'intervention liée à ces incidents ne sont pas facturés si la banque est en mesure d'identifier qu'il s'agit d'une représentation d'un prélèvement déjà rejeté pour défaut de provision. À défaut, ces frais (incluant frais de rejet et commission d'intervention) seront remboursés par la banque sur demande du client apportant la preuve de cette représentation par tout moyen.

2. En cas de paiement du prélèvement, les frais de lettre d'information préalable sont facturés en complément de la commission d'intervention. En cas de rejet du prélèvement, les frais de lettre d'information préalable sont inclus dans le forfait de frais de rejet.

3. Ces frais n'intègrent pas la commission d'intervention qui est facturée séparément.

LEXIQUE



AUTORISATION DE DÉCOUVERT OU FACILITÉ DE DÉCOUVERT

Contrat de crédit en vertu duquel Caisse d'Épargne autorise expressément le client emprunteur, à disposer de fonds qui dépassent le solde du compte courant de ce dernier.

BIC/IBAN

Le BIC (Bank Identifier Code) et l'IBAN (Internal Bank Account Number) correspondent à vos coordonnées bancaires au niveau international (et notamment européen dans le cas de l'IBAN). Ceux-ci sont indispensables pour traiter correctement en mode automatique tout virement à destination ou en provenance de l'étranger.

COMPTE INACTIF

Un compte est considéré comme inactif à l'issue d'une période au cours de laquelle les deux conditions suivantes sont remplies :

- le compte n'a fait l'objet d'aucune opération, hors inscription d'intérêts et de frais et commissions de toute nature ou versement de produits ou remboursement de titres de capital ou de créance durant une période de 12 mois pour les comptes courants, et de 5 ans pour les comptes titres, comptes sur livret et les livrets d'épargne réglementés,
- le titulaire du compte, son représentant légal ou la personne habilitée par lui ne s'est pas manifesté, sous quelque forme que ce soit, ni n'a effectué aucune opération sur un autre compte ouvert à son nom dans les livres de l'établissement.

CADUCITÉ D'UN MANDAT DE PRÉLÈVEMENT SEPA

Le mandat de prélèvement SEPA cesse d'être valide et devient donc caduc lorsqu'aucune opération s'y référant n'a été exécutée depuis 36 mois.

CONTESTATION

Demande formulée par le débiteur à sa banque afin d'obtenir le remboursement d'une ou plusieurs opérations de prélèvement SEPA déjà exécutée(s).

CERTIFICAT ÉLECTRONIQUE

Carte d'identité numérique dont l'objet est d'identifier une entité physique ou non-physique. Le certificat numérique ou électronique est un lien entre l'entité physique et l'entité numérique (virtuel). L'autorité de certification fait foi de tiers de confiance et atteste du lien entre l'identité physique et l'entité numérique.

COMMISSION DE MOUVEMENT

Commission calculée en appliquant un % sur tous les mouvements débiteurs commerciaux. Sont exonérés tous les

montants débiteurs générés par Caisse d'Épargne (remboursement d'emprunt, agios...) ainsi que les virements internes de compte à compte.

COMMISSION DE PLUS FORT DÉCOUVERT

Commission calculée en appliquant un pourcentage sur le plus grand solde débiteur en valeur de chaque mois. Perçue à chaque arrêté, trimestriel par défaut, elle est calculée pour chacun des mois consécutifs de la période séparant deux arrêts, en prenant en compte le plus fort découvert du mois.

COMMISSION D'IMMOBILISATION SUR DÉCOUVERT

Commission prélevée au titre d'un solde débiteur permanent sur la période d'arrêt. Elle est calculée en appliquant un taux sur les nombres débiteurs de la période.

COMMISSION DE DÉPASSEMENT DE DÉCOUVERT

Commission prélevée lorsque le solde débiteur en valeur a dépassé le montant de l'autorisation de découvert ou lorsqu'il existe un solde débiteur en l'absence de toute autorisation de découvert.

COMMISSION D'INTERVENTION

Somme perçue par Caisse d'Épargne en raison d'une opération entraînant une irrégularité de fonctionnement du compte nécessitant un traitement particulier (présentation d'un ordre de paiement irrégulier, coordonnées bancaires inexactes, absence ou insuffisance de provision...).

COMMISSION D'ENGAGEMENT

Commission calculée en appliquant un % sur le montant de découvert autorisé. Elle est perçue d'avance à la mise en place du découvert

COMMISSION DE NON UTILISATION

Commission calculée en appliquant un % sur le montant non utilisé de l'autorisation de découvert. Elle est perçue à chaque arrêté trimestriel autorisé puis à chaque date d'anniversaire.

DÉPASSEMENT

Découvert tacitement accepté en vertu duquel Caisse d'Épargne autorise le client, emprunteur, à disposer de fonds qui dépassent le solde de son compte courant ou de l'autorisation de découvert convenue.

DSP

Directive sur les Services de Paiement ; transposée en droit français, elle fournit le cadre législatif et réglementaire applicable aux moyens de paiement.

EDI

Echange de Données Informatisées.

EPC

(EUROPEAN PAYMENTS COUNCIL/ CONSEIL EUROPÉEN DES PAIEMENTS)

Instance créée en 2002 par les établissements de crédit européens et des associations professionnelles. Il est chargé de définir les moyens de paiement en Europe et les infrastructures y afférentes.

FRAIS DE TENUE DE COMPTE

Somme perçue par Caisse d'Épargne pour rémunérer la tenue de compte.

ICS (IDENTIFIANT CRÉANCIER SEPA)

Identifiant désignant de façon unique un créancier émetteur d'ordres de prélèvement SEPA.

INCIDENT DE FONCTIONNEMENT DU COMPTE

Fonctionnement du compte hors du cadre défini contractuellement avec la banque ou de celui défini par la loi ou la réglementation (par exemple : dépassement de découvert autorisé).

LISTE BLANCHE

Vous donnez instruction à Caisse d'Épargne de ne payer sur votre compte que les prélèvements SEPA, émis par un (ou plusieurs) créancier(s) et concernant le(s) mandat(s) que vous lui désignez. Vous bénéficiez de la limitation de montant et de périodicité pour tout prélèvement SEPA émis par un (ou plusieurs) créancier(s) mandat(s) que vous lui désignez. Tout prélèvement émis par un créancier ou un mandat que vous ne lui avez pas désigné est rejeté par Caisse d'Épargne.

LISTE NOIRE

Vous donnez instruction à votre Caisse d'Épargne de bloquer tout prélèvement SEPA provenant d'un (ou plusieurs) créancier(s) et concernant le(s) mandat(s) que vous lui indiquez. Tout prélèvement SEPA émis par un créancier que vous avez désigné se présentant au débit de votre compte de dépôt est rejeté par Caisse d'Épargne. Si vous souhaitez qu'un créancier puisse de nouveau prélever, il vous faut lever l'opposition sur ce créancier en agence Caisse d'Épargne et signer un nouveau mandat avec lui.

MANDAT DE PRÉLÈVEMENT SEPA

Mandat par lequel le débiteur, d'une part, autorise un créancier à présenter des prélèvements SEPA sur son compte, et d'autre part, autorise sa banque à débiter son compte du montant des prélèvements présentés par le créancier mentionné sur le mandat.

OPC (ORGANISME DE PLACEMENT COLLECTIF)

Portefeuille dont les fonds sont placés en valeurs mobilières ou autres instruments financiers. Dénomination dorénavant restreinte aux fonds conformes à la directive européenne UCITS.

OPPOSITION SUR UN OU PLUSIEURS PRÉLÈVEMENTS

Instruction donnée par le débiteur à sa banque de ne pas payer un ou plusieurs prélèvements à venir. Le codé monétaire et financier utilise aussi les termes de retrait du consentement à l'opération de paiement ou de révocation de l'ordre de paiement.

PRÉ-NOTIFICATION

Information donnée par le créancier à son débiteur sur la créance objet du prélèvement ; l'information peut se faire par tout moyen (avis, échéance, facture) dans un délai de 14 jours calendaires minimum avant la date d'échéance du prélèvement.

RÉCLAMATION

Demande formulée par le débiteur à son créancier en vue de résoudre à l'amiable un différend relatif au contrat sous-jacent ou au mandat de prélèvement SEPA.

RÉCURRENT

Se dit d'un prélèvement répétitif. Définit également un type de paiement caractérisé par une série de prélèvements effectués au titre d'un mandat.

R-TRANSACTIONS

Traitement d'exception relatif à une opération. La liste des R-Transactions est la suivante :

- révocation : demande émise par le créancier pour annuler une opération qu'il n'aurait pas dû présenter à sa banque et qui n'a pas encore été mise en circulation dans le système d'échange,
- demande d'annulation : demande émise par la banque du créancier avant règlement pour annuler une opération qui a été mise en circulation dans le système d'échange,
- rejet : renvoi d'une opération, avant règlement interbancaire (échéance), à l'initiative de la banque du débiteur,
- refus : refus d'une opération, avant règlement interbancaire (échéance), à l'initiative du débiteur donnant lieu à un rejet par la banque du débiteur. Cette action est assimilée à un rejet au niveau interbancaire,

- **reversement** : annulation, après règlement interbancaire (échéance), à l'initiative du créancier ou de sa banque d'une opération qui n'aurait pas dû être réglée,
- **retour** : renvoi d'une opération, après règlement interbancaire (échéance), à l'initiative de la banque du débiteur,
- **demande de remboursement** : contestation d'une opération de la part du débiteur, dans les 8 semaines après la date d'échéance sans avoir à justifier le motif et suivant les 8 semaines dans un délai de 13 mois pour opération non autorisée.

Le renvoi de l'opération par la banque du débiteur est assimilé à un retour.

RUM (RÉFÉRENCE UNIQUE DU MANDAT)

Identifiant donné par le créancier à chaque mandat de prélèvement.

REJET DE CHÈQUE

Refus de paiement, par la banque de l'émetteur, d'un chèque remis à l'encaissement par le bénéficiaire. Le refus est le plus souvent dû à un défaut ou à une insuffisance de provision.

RETRAIT DE CONSENTEMENT OU RÉSILIATION D'UN MANDAT DE PRÉLÈVEMENT SEPA

Décision du débiteur, notifiée au créancier, par laquelle il met fin définitivement à l'autorisation donnée au créancier de présenter des ordres de prélèvements SEPA et à l'autorisation antérieurement donnée à sa banque de débiter son compte du montant des ordres présentés, figurant sur le formulaire unique de mandat remis par le débiteur à son créancier.

RICE

Le RICE (Relevé d'Identité Caisse d'Épargne) ou RIB (Relevé d'Identité Bancaire) permet l'identification de votre compte notamment pour des opérations de virement ou prélèvement sur celui-ci.

SCT

SEPA Credit Transfert : virement SEPA.

SDD

SEPA Direct Debit : prélèvement SEPA.

SDD B2B

SEPA Direct Debit Business to Business.

Le prélèvement SEPA B2B, optionnel, est dédié exclusivement aux paiements entre entreprises, professionnels et associations.

SDD CORE : SEPA DIRECT DEBIT CORE

Le prélèvement SEPA CORE est adapté à toutes les clientèles.

SEPA : L'ESPACE UNIQUE DES PAIEMENTS EN EUROS

L'espace unique des paiements en euros : Single Euro Payments Area (SEPA) désigne l'espace dans lequel, depuis janvier 2008, tous les acteurs économiques (personnes physiques, personnes morales, institutions) peuvent effectuer et recevoir des paiements en euros, quel que soit le pays de la zone SEPA dans lequel ils se trouvent, aux mêmes conditions de qualité, de délai et de tarification. SEPA émane d'une volonté de la Communauté européenne de créer un espace harmonisé des paiements.

Sont membres de l'espace SEPA :

- les 27 Etats membres de l'Union européenne,
- les 4 Etats membres de l'Association européenne de libre échange : Islande, Liechtenstein, Norvège, Suisse,
- la Principauté de Monaco et la République de Saint-Marin,
- le Royaume-Uni,
- l'Albanie, la Moldavie, le Monténégro et la Macédoine du nord.

SWIFTNET

Réseau privé sécurisé pour les échanges de communication bancaires.

TAUX EFFECTIF GLOBAL (T.E.G.)

ARTICLES R 314-1 ET SUIVANTS DU CODE DE LA CONSOMMATION

Le TEG est un taux représentatif du coût total du crédit, exprimé en pourcentage annuel du montant du crédit consenti. Le TEG réellement appliqué au découvert sera mentionné, a posteriori, sur vos relevés de compte, compte tenu du tirage effectivement réalisé et du montant des intérêts, commissions et frais perçus par Caisse d'Épargne conformément aux articles R 313-1 à R 313-5 du code monétaire et financier. Exemple d'un calcul de TEG, mentionné à titre purement indicatif pour un découvert autorisé d'une durée indéterminée de 10 000 euros : en supposant une utilisation constante et intégrale du découvert sur une durée maximale d'une année de 365 jours, avec un taux d'intérêt fixe indicatif de 5,00 %, des frais de dossier de 100 euros (1 % du montant du découvert), une commission d'engagement de 100 euros (1 % du montant du découvert). Soit un TEG indicatif de 7,00 % l'an.

EXPRIMER UNE RÉCLAMATION RÉSOUTRE UN LITIGE



► EXPRIMER UNE RÉCLAMATION

EN CAS DE DIFFICULTÉ SUR LE FONCTIONNEMENT DE VOTRE COMPTE, votre Centre d’Affaires se tient à votre disposition pour vous informer ou prendre en compte une réclamation. Adressez-vous à lui pour toute demande relative aux produits et services proposés à la clientèle.

Vous pouvez également transmettre une réclamation écrite, y compris si la réponse ou solution qui vous a été apportée par votre Centre d’Affaires ne vous convient pas, à notre Service relations client :

Par internet	Par courrier
<p>www.caisse-epargne.fr⁽¹⁾ Rubrique Contacts Votre Caisse d’Epargne https://www.caisse-epargne.fr/hauts-de-france/nous-contacter/ service.client@hdf.caisse-epargne.fr⁽¹⁾</p>	<p>Caisse d’Epargne Hauts de France Service Relations Clientèle 8 rue Vadé 80064 Amiens Cedex 9</p>
Par mail	
service.client@hdf.caisse-epargne.fr ⁽¹⁾	

- Nous nous engageons à accuser réception de votre réclamation sous 10 jours ouvrables à compter de sa date d’envoi, sauf si la réponse peut être apportée dans ce délai. Si une analyse plus approfondie de votre dossier est nécessaire, nous nous engageons à vous apporter une réponse dans un délai qui ne devrait pas dépasser deux mois (à compter de la date d’envoi de votre réclamation).
- Concernant les réclamations liées aux services de paiement (opérations par carte bancaire, virement, prélèvement...), Caisse d’Epargne vous répondra dans les 15 jours ouvrables à compter de la réception de votre réclamation. Cependant, si un délai supplémentaire est nécessaire pour vous répondre, nous vous adresserons une réponse d’attente motivant ce délai et précisant la date ultime de notre réponse. En tout état de cause, vous recevrez une réponse définitive au plus tard 35 jours ouvrables suivant la réception de votre réclamation.
- **Cas particulier :** Si votre réclamation porte sur l’exécution d’un contrat d’assurance et non sa commercialisation, vous pouvez écrire au service en charge des réclamations de votre assureur dont vous trouverez les coordonnées sur le site : assurances.groupebpce.com - rubrique : [reclamation-et-mediation](#).





1. Coût selon fournisseur d’accès Internet.

➤ PROCÉDURE DE MÉDIATION

À défaut de solution vous satisfaisant ou en l'absence de réponse à votre réclamation dans les délais indiqués ci-dessus, vous pouvez saisir **gratuitement** un médiateur compétent. Il a pour mission de rechercher, en toute impartialité, une solution amiable pour les litiges entrant dans son champ d'action tel que défini dans la Charte de médiation et/ou conditions de médiation disponibles sur le site internet de chacun des médiateurs concernés.

- **La médiation du crédit aux entreprises** est un service gratuit, rapide et confidentiel pour aider toutes les entreprises (créateurs, chefs d'entreprise, artisans, commerçants ou en profession libérale, associations soumises aux impôts commerciaux, SCI professionnelles...) pour les difficultés relatives à l'obtention, le maintien du crédit ou des garanties, à l'affacturage et à l'assurance crédit. Vous pouvez saisir la médiation du crédit en remplissant un dossier de médiation en ligne sur le site <https://mediateur-credit.banque-france.fr/>⁽¹⁾. Le médiateur départemental du crédit vous contactera dans les 48 heures qui suivent.

- **Le médiateur de l'Autorité des Marchés Financiers**⁽²⁾ pour les litiges sur les placements financiers - hors assurance vie - (obligations, actions, OPC ...), l'information des investisseurs, exécution des ordres (délais, contenu), des problèmes de tenue des compte-titres...

Par internet	Par courrier
<p>De préférence par Internet via le formulaire électronique disponible sur le site : amf-france.org/fr/le-mediateur⁽¹⁾, rubrique «Saisir le médiateur»</p> 	<p>Médiateur de l'AMF Autorité des Marchés Financiers 17 place de la Bourse 75082 Paris Cedex 02</p> 

- **La médiation de l'assurance pour les TPE et PME** pour les litiges portant exclusivement sur l'exécution d'un contrat d'assurance, le souscripteur peut formuler une demande d'informations ou une réclamation auprès de son assureur.

Si malgré les efforts de l'assureur pour le satisfaire, le souscripteur reste mécontent de la décision, il pourra demander gratuitement un avis au Médiateur de l'Assurance.

Par internet	Par courrier
<p>https://www.mediation-assurance.org/⁽¹⁾</p>	<p>La Médiation de l'Assurance TSA 50110 - 75441 Paris Cedex 09</p>

1. Coût de connexion selon votre fournisseur d'accès.

2. Cf. article L.621-19 al.1 extrait du CMF et charte de la Médiation de l'AMF disponible sur le site Internet de l'AMF : www.amffrance.org, coût selon fournisseur d'accès Internet.



www.caisse-epargne.fr

(coût de connexion selon votre fournisseur d'accès)



CAISSE D'ÉPARGNE
**HAUTS DE
FRANCE**

Entreprise



Certifiée



Caisse d'Épargne et de Prévoyance Hauts de France - Banque coopérative régie par les articles L.512-85 et suivants du Code monétaire et financier – Société Anonyme à Directoire et Conseil d'Orientation et de Surveillance. Capital social de 1 000 000 000 €
Siège social : 612 rue de la Chaude Rivière 59800 LILLE - 383 000 692 RCS Lille Métropole Code NAF 6419 Z - Intermédiaire d'assurance, immatriculé à l'ORIAS sous le numéro 07 008 031 - N° TVA intracommunautaire FR34383000692 - Titulaire de la carte professionnelle « Transaction sur immeubles et fonds de commerce sans perception de fonds, effets ou valeurs » n° CPI 8001 2016 000 009 207 délivrée par la CCI Grand Lille garantie financière : CEGC, 59 avenue Pierre Mendès France, 75013 PARIS.
Conception Affaires Directes - Février 2026.